



CONSEIL DES ÉCOLES FRANSASKOISES

N° 310



RAPPORT ANNUEL 2017-2018



École de langue première
aujourd'hui...
**Francophone
bilingue**
pour la vie!

Table des matières

Coordonnées de la division scolaire	2
Lettre de présentation	3
Introduction	4
Gouvernance.....	5
Profil de la division scolaire	8
Orientation stratégique et établissement de rapports	16
Données démographiques (effectifs)	36
Infrastructure et services de transport de la division scolaire	39
Sommaire financier.....	43
Annexe A : Liste des bénéficiaires.....	45
Annexe B : Rapport de la direction et états financiers vérifiés	50

Coordonnées de la division scolaire

Conseil des écoles fransaskoises N° 310

1440, 9e Avenue Nord, bureau 201
Regina (SK) S4R 8B1

Téléphone : 306-757-5741

Numéro sans frais : 1-877-273-6662

Télécopieur : 306-757-2040

Site Web : www.ecolesfrancophones.com

Courriel : regina@cefsk.ca

Lettre de présentation

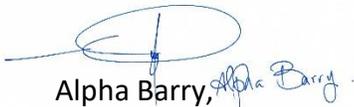


Honorable Gordon S. Wyant Q.C.
Ministre de l'Éducation

Monsieur le Ministre,

Le Conseil scolaire fransaskois (CSF) de la division scolaire n° 310 est heureux de vous soumettre, ainsi qu'aux électeurs du Conseil des écoles fransaskoises, son rapport annuel pour l'exercice 2017-2018. Ce rapport présente un aperçu des objectifs, des activités et des résultats pour l'année financière du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018. Le rapport fournit aussi un aperçu financier ainsi que les états financiers vérifiés par un auditeur indépendant, selon les méthodes comptables normalisées, généralement reconnues au Canada.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink that reads "Alpha Barry". The signature is stylized with a large loop at the beginning.

Alpha Barry,
Président du CSF.

Introduction

Le présent rapport annuel expose dans leurs grandes lignes les activités et résultats du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) pour l'exercice financier allant du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018.

Ce rapport présente une description d'ensemble du CÉF, de sa structure de gouvernance ainsi que de la composition de ses élèves, de son personnel, de ses programmes et de ses installations. Il présente entre autres des informations relevant de ses trois mandats : scolaire, culturel et communautaire.

Outre les informations détaillant les activités et résultats du CÉF, ce rapport traite de la mise en œuvre de son plan d'amélioration continue (PAC). La situation financière est présentée dans le rapport de la direction et des états financiers audités. Les annexes contiennent la liste des bénéficiaires et des paiements.

Les états financiers ci-joints ont été audités par un vérificateur indépendant, conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada.

Gouvernance

Le Conseil scolaire fransaskois (CSF) assure la gouvernance du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) tandis que les Conseils d'école (CÉ) assurent un rôle consultatif clé auprès des écoles.

Conseil scolaire

Par l'entremise de la *Loi sur l'éducation de 1995*, le Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan délègue au CSF l'autorité voulue pour régir le CÉF. De plus, la *Charte canadienne des droits et libertés*, adoptée en 1982, accorde aux francophones vivant en milieu minoritaire le droit de gérer leur propre système scolaire. Ainsi, le CSF, dûment élu, assume la responsabilité d'offrir aux élèves du CÉF des programmes éducationnels qui actualisent la vision, la mission et les valeurs du CÉF.

Le CSF exerce un contrôle exclusif sur, au minimum, sept principales fonctions scolaires. D'autre part, la province doit respecter cinq obligations constitutionnelles génériques :

Les sept fonctions exclusives du CSF :

- 1- L'identification des besoins scolaires de la communauté qu'elle dessert ;
- 2- Les dépenses des fonds prévus pour l'instruction et les établissements scolaires ;
- 3- Le recrutement et l'affectation du personnel enseignant ;
- 4- La nomination et la supervision de la direction générale ;
- 5- L'établissement des programmes scolaires ;
- 6- La conclusion d'accords pour l'enseignement et les services dispensés ;
- 7- La détermination de l'emplacement des écoles de la minorité.

Les cinq obligations provinciales :

- 1- Réparer les injustices du passé et s'assurer qu'elles ne se répèteront plus afin de contribuer à l'égalité des deux communautés linguistiques officielles dans le futur ;
- 2- Offrir et promouvoir l'instruction en français ;
- 3- S'assurer que l'instruction en français soit d'une qualité exemplaire ;
- 4- Déléguer au CSF les pouvoirs exclusifs prévus ; et,
- 5- Desservir les besoins scolaires de la communauté minoritaire.

En mai 2018, par arrêté ministériel, la région scolaire de Ponteix (n° 10) a été créée et les limites de la région scolaire de la Vieille (n° 2) ont été révisées. Le CÉF est donc maintenant organisé en dix régions scolaires aux fins des élections scolaires ; après les élections, les conseillers et conseillères sont chargés de veiller aux intérêts des élèves du CÉF et à ce que la meilleure éducation en français langue première soit prodiguée à chacun et chacune.

Les membres du conseil scolaire actuel ont été élus à l'automne 2016 (élection générale) pour s'acquitter d'un mandat de quatre ans. Des élections partielles ont eu lieu en octobre 2017 et une élection en mai 2018 pour la nouvelle région scolaire. Les membres du conseil scolaire fransaskois, au 31 août 2018, sont les suivants :

Région scolaire de Bellegarde n° 1Joseph Poirier
 Région scolaire de la Vieille n° 2Maria Lepage
 Région scolaire de Regina n° 3Alpha Barry (Président du conseil)
 Région scolaire de l'école Providence n° 4Gisèle Rivard
 Région scolaire de Saskatoon n° 5Hélène Grimard
 Région scolaire de Zenon Park n° 6Jérôme Perrault
 Région scolaire de Prince Albert n° 7Geneviève Binette
 Région scolaire des Battlefords Park n° 8Martin Prince
 Région scolaire de l'école St-Isidore n° 9Anita Francon
 Région scolaire de Ponteix n° 10Guy Roberge

Une liste de la rémunération versée à tous les membres du conseil scolaire en 2017-18 figure à l'annexe A.



Joseph Poirier



Maria Lepage



Alpha Barry



Gisèle Rivard



Hélène Grimard



Jérôme Perrault



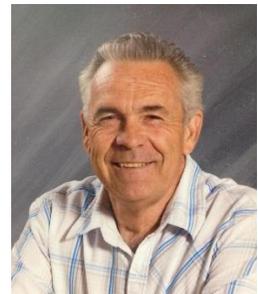
Geneviève
Binette



Martin Prince



Anita Francon



Guy Roberge

Conseils école-communauté/conseils d'école (CEC/CE)

En vertu de la *Loi de 1995 sur l'éducation*, chaque école a un conseil d'école. Chaque conseil d'école est composé de parents et d'un représentant communautaire. Au total soixante-six conseillères et conseillers d'école.

Le CÉF est composé de douze conseils d'école formés d'élus pour un mandat d'une durée de deux ans. Les conseils d'école jouent un rôle capital en termes d'implication des parents dans la vie scolaire, identitaire et culturelle de l'organisation.

Parmi les devoirs et les responsabilités énumérés dans la Loi scolaire, les conseils d'école sont intégrés au processus de décision du CSF. Le conseil d'école représente les parents de son école et la raison d'être d'un conseil d'école est :

- d'aider les familles à accompagner leurs enfants dans leur apprentissage scolaire ;
- de rassembler les ressources de la communauté pour assurer le bien-être des élèves ;
- de développer une responsabilité partagée pour l'apprentissage et le bien-être de tous les enfants ;
- d'encourager et faciliter l'engagement des parents et de la communauté dans la planification et l'amélioration de l'école.

Les conseils d'école font de nombreuses recommandations au CSF en matière de programmation et d'infrastructure. En matière de planification, les conseils d'école sont intégrés au processus d'élaboration du PAC (Plan d'Amélioration Continue) ayant pour but d'élaborer des cibles de réussite et d'assurer la participation des parents dans l'atteinte des cibles identifiées.

Profil de la division scolaire

Qui sommes-nous ?

Le Conseil des écoles fransaskoises est le seul organisme d'éducation autorisé à offrir, en Saskatchewan, une formation conduisant l'élève vers un diplôme d'études secondaires francophone bilingue. Il favorise la promotion et l'acquisition de la langue française dès le tout jeune âge des enfants, via des partenariats avec les centres éducatifs à la petite enfance et les services de prématernelle 3 ans et de prématernelle 4 ans.

Pour le Conseil des écoles fransaskoises, l'acquisition de la culture et de la langue françaises doit s'inscrire à l'intérieur d'un continuum. Afin de permettre aux jeunes diplômés du CÉF de pouvoir vivre en français dans la province, il est essentiel que la formation postsecondaire soit dispensée en français.

La vie dans les écoles du CÉF se déroule en français. Les référentiels sociaux, culturels et scolaires sont francophones. Comme vous le constaterez sur la carte ci-dessous, le territoire couvert par le CÉF correspond à celui de la province. Les écoles fransaskoises sont en majorité éloignées des grands centres que sont Regina et Saskatoon, ce qui augmente les défis liés à la prestation de services en français.

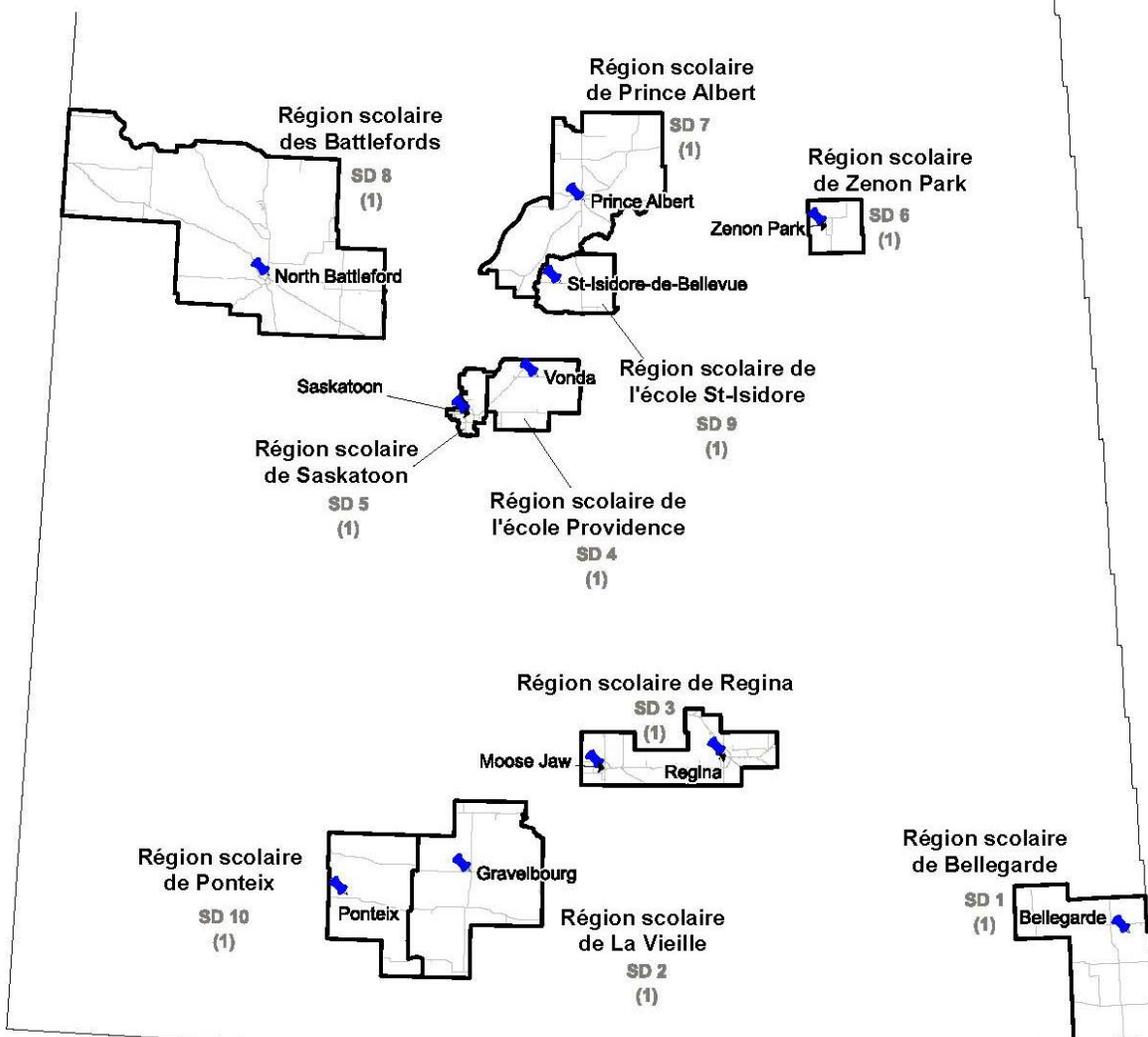
Le CÉF est doté de 12 écoles et de 2 pavillons secondaires, répartis dans 11 localités. Le CÉF s'étend sur le territoire tel que présenté sur la carte ci-dessous. Le CÉF se compose de dix régions scolaires, toutes représentées par un conseiller ou une conseillère scolaire dont quatre régions en milieu urbain et six régions en milieu rural.

Conseil des écoles fransaskoises n° 310 juillet 2018



-  localisation d'école francophone
-  route principale
- SD** numéro de la sous - division
- (1)** nombre de membres du conseil scolaire

remarque: ces écoles sont financées par la province de M-12, sauf pour les écoles de bande.



Fondements philosophiques de la division

Le Conseil des écoles fransaskoises poursuit un triple mandat auprès de sa communauté et plus particulièrement auprès des enfants et des adolescents : la réussite scolaire pour chacun d'entre eux, le développement de leur identité francophone, de leurs compétences linguistiques et de leur culture francophone.

Conscient de la place et de l'importance de l'éducation dans la vie présente et future de nos enfants, le Conseil a identifié des compétences essentielles que chaque enfant doit posséder afin de pouvoir jouer pleinement son rôle de citoyen ou de citoyenne. Présentées dans le document intitulé « Profil de sortie de l'élève », ces compétences sont regroupées en cinq cheminements particuliers :

- Le cheminement scolaire francophone ;
- Le cheminement personnel ;
- Le cheminement professionnel ;
- Le cheminement social ;
- Le cheminement francophone et communautaire.

La réalisation de cette mission s'effectue dans un contexte culturel minoritaire, où vivre en français est un choix qu'il faut faire et réaffirmer quotidiennement. L'éducation en milieu minoritaire est un champ de recherches universitaires et le résultat de ces recherches inspire les diverses actions mises en place par l'organisation. Les quatorze principes pédagogiques en milieu minoritaire du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC), les travaux de plusieurs universitaires, dont ceux du docteur Rodrigue Landry en matière de construction identitaire et les écrits sur l'acquisition d'une langue, guident les acteurs du CÉF dans le choix des stratégies et des moyens à déployer pour nos communautés, et ce, dans toutes les facettes de la vie à l'intérieur des écoles francophones.

S'inspirant des écrits du célèbre philosophe français Jean-Jacques Rousseau, le Conseil des écoles fransaskoises croit que la connaissance de chacun de nos élèves est essentielle à l'offre de services adaptés à leurs besoins, tant au niveau de l'enseignement que des services particuliers.

Nos jeunes proviennent d'horizons de plus en plus variés, avec des compétences langagières de différents niveaux. Nos élèves issus de l'immigration apportent une richesse indéniable à la vie scolaire et leurs parents, à la communauté. Nous croyons à une vie communautaire, scolaire, qui soit inclusive et qui permette, bien sûr, de célébrer la diversité, mais qui crée un espace de dialogue, de partage et de compréhension mutuelle. La somme des individus participant à la vie scolaire (élèves, parents, membres du personnel, organismes communautaires) doit créer ce « nous » collectif, empreint de respect et de dialogue. C'est dans cet esprit que nous proposons, avec nos partenaires communautaires, des activités visant l'acquisition, chez nos élèves, des compétences requises pour une vie harmonieuse en société.

La question des apprentissages des élèves est évidemment au cœur des réflexions et des actions des membres du personnel du CÉF. Les programmes d'études, uniques en Saskatchewan, sont conçus dans la perspective que l'élève atteigne de hautes compétences dans toutes les disciplines académiques, et ce, dans la langue de Molière. Ces programmes d'études témoignent de la triple mission du Conseil, c'est-à-dire que le contenu présente des composantes visant le développement de l'identité, de la langue et de la culture francophones. L'actualisation et le développement de nouveaux programmes demeurent une préoccupation majeure pour le Conseil des écoles fransaskoises, préoccupation accentuée par les défis entourant les questions relatives au financement de l'éducation francophone.

La réussite de chaque élève est l'élément qui alimente les réflexions et inspire nos actions. Le développement d'une culture d'excellence, en utilisant les résultats de la recherche en matière de pratiques probantes, fut au cœur de la deuxième année de la mise en œuvre du plan d'action initié en 2016-2017. Les stratégies gagnantes, issues de la recherche, interpellent chaque acteur dans ses croyances, dans sa pratique professionnelle. Il est donc fondamental d'accompagner notre personnel dans ce changement, un changement planifié et soutenu par des moyens adéquats. Étant donné notre option pour la réussite de chaque élève, les activités des communautés d'apprentissages professionnelles doivent se traduire par de meilleurs apprentissages de nos enfants :

- Que voulons-nous que les élèves apprennent ?
- Comment allons-nous savoir si les élèves ont appris ?
- Que mettre en place pour les élèves qui n'ont pas appris ?
- Que mettre en place pour les élèves qui ont appris ?

Ces questions favorisent le développement d'une culture de collaboration et de partage, en vue d'assurer la réussite de nos jeunes. La collaboration dépasse les frontières de chaque école : des présentations aux autres écoles sur les apprentissages réalisés par les jeunes, les défis et les succès rencontrés par le personnel dans la mise en place des stratégies d'enseignement ont lieu trois fois par an.

Étant donné que nous croyons fondamentalement que l'apprentissage est un processus d'essais et d'erreurs, les pratiques évaluatives des apprentissages des élèves et les attentes face aux membres du personnel doivent refléter cette croyance.

Les travaux de Lezotte (2002) sur l'école efficace guident les directions et leurs équipes dans l'aménagement de plusieurs facettes de la vie à l'école. Les écoles développent :

- Un environnement sécuritaire et ordonné ;
- Un climat d'attentes élevées pour la réussite ;
- Un leadership pédagogique ;
- Une mission claire et précise ;

- Des occasions d'apprentissage protégées dans le temps ;
- Un monitoring fréquent des progrès des élèves ;
- Des relations harmonieuses avec la maison.

Les travaux de Hattie (2017) guident les actions à tous les paliers de l'organisation, car Hattie a pu, par le biais de méta-analyses, établir un lien entre des stratégies d'intervention et leurs impacts sur les apprentissages des élèves. S'appuyant sur ces résultats, le CÉF a choisi d'actualiser le modèle d'intervention « réponse à l'intervention » (RAI) dans les écoles et les services centraux. L'enseignement explicite, la modélisation et, donc, les approches de type piagétien sont au centre de nos offres de perfectionnement et d'accompagnement.

Nous désirons aussi agir tôt dans la vie de nos enfants, donc nous procédons régulièrement à du dépistage et à de l'intervention précoce auprès de nos jeunes. Ainsi, tous les élèves de 3 ans, de 4 ans, de maternelle 5 ans ont participé à un dépistage en orthophonie. De même, le Conseil, avec l'aide de ses équipes-écoles, a procédé à un dépistage auprès de toute sa clientèle (de la 1^{ère} à la 12^e année), dépistage qui visait à identifier puis mettre en place des stratégies d'intervention adaptées aux besoins des jeunes. Quinze éléments furent utilisés dans ce dépistage, des éléments qui font référence aux capacités d'apprentissage des enfants, à leurs habiletés sociales, à leurs comportements, à leur santé physique. Nous avons réalisé une topographie des besoins de nos élèves dans le but d'adapter, encore ici, les services à leurs besoins.

Nous croyons aussi que le rôle de la direction de l'école est déterminant dans la réussite d'une équipe-école à accompagner chaque jeune vers la réussite. À cet effet, nous avons mis en place un service d'accompagnement des directions et directions adjointes des écoles visant essentiellement le développement de la personne. Parallèlement, nous avons travaillé, lors des rencontres de groupe ou individuelles, le développement des pratiques de la direction qui ont un impact sur les apprentissages des élèves, en utilisant les résultats des recherches réalisées par Marzano (2016). Nous sommes engagés dans un processus de changement, un processus qui requiert du temps et une cohérence dans les actions.

Enfin, cette cohérence que nous visons se traduit par l'adoption de chaque école, d'un plan d'amélioration continue. Ce plan intègre à la fois les cibles identifiées par le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan, les cibles du plan stratégique du Conseil scolaire fransaskois et les besoins du milieu. Nous croyons préférable de viser un nombre réaliste de changements et d'arriver à procéder à un réel changement. Ainsi, en tenant des résultats de la recherche et des besoins identifiés chez nos enfants, nous avons opté pour trois domaines d'intervention : la littératie, le bien-être des jeunes à l'école et la construction langagière, identitaire et culturelle.

Ces plans d'amélioration continue sont à la base du mode de gouvernance du Conseil scolaire fransaskois, qui favorise la responsabilisation, la reddition de comptes et l'imputabilité de chaque acteur.

Partenariats communautaires

La mise en œuvre du triple mandat du CÉF ne peut se faire sans la participation active de partenaires de choix dans le but de soutenir notre mandat scolaire, identitaire et culturel.

Quelques exemples d'engagements communautaires dans les écoles francsaskoises :

- Des élèves du Pavillon secondaire des Quatre Vents (PSQV) de l'école Monseigneur de Laval ont pu vivre une belle expérience de production radiophonique, grâce à un partenariat avec les Éditions de la nouvelle plume (ENP) et la radio communautaire CFRG de Gravelbourg. Ils ont produit des contes dans le cadre d'ateliers d'écriture et ont ainsi pu prolonger l'aventure au-delà de la rédaction.
- Le CÉF a investi dans l'édition 2018 du Camp Voyageur organisé par l'Assemblée communautaire francsaskoise (ACF). Ce partenariat du CÉF et l'ACF a permis aux familles des écoles francsaskoises de bénéficier d'un rabais significatif sur l'inscription de leurs enfants.
- La Nuit boréale à Ponteix, organisée par les élèves de l'école Boréale soutenus par l'Association jeunesse francsaskoise (AJF), a permis de rassembler des élèves et des accompagnateurs en provenance de Saskatoon, de Regina, de Moose Jaw et de Gravelbourg pour vivre une expérience nocturne authentique en célébration du mode de vie nordique.

Le CÉF entretient des partenariats et collabore régulièrement avec les organismes suivants dans le cadre de projets ponctuels :

- l'Association des parents francsaskois ;
- l'Association canadienne-française de Regina ;
- la Société canadienne-française de Prince Albert ;
- l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan ;
- la Communauté des Africains francophones de la Saskatchewan ;
- le Réseau santé en français de la Saskatchewan ;
- l'Assemblée communautaire francsaskoise ;
- le Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan ;
- l'Association jeunesse francsaskoise ;
- le Conseil culturel francsaskois ;
- la Cité universitaire francophone ;
- le Collège Mathieu ;
- le Réseau en immigration francophone de la Saskatchewan ;
- la Société historique de la Saskatchewan ;
- la Société Radio-Canada ;
- l'Association Nationale des directeurs généraux de l'éducation ;
- l'Association des directeurs de l'éducation de l'Ouest et du Nord ;
- l'Association des présidences de l'éducation de l'Ouest et du Nord ;
- la Fédération nationale des conseils scolaires francophones ;
- les Chevaliers de Colomb ;

- les Centres de petite enfance du réseau Fransaskois ;
- les Auvergnois de Ponteix ;
- la Fédération des francophones de Saskatoon ;
- l'Université de Regina ;
- le Centre culturel des Battlefords ;
- l'Association communautaire fransaskoise de Gravelbourg - CFRG FM 93,1 ;
- et, la Saskatchewan School Boards Association.

Aperçu général du programme

La programmation offerte en français, langue première, dans l'ensemble des 14 entités scolaires du CÉF comprend la prématernelle, la maternelle et les douze niveaux scolaires formant l'étendue de la scolarité pour l'ensemble des élèves de la Saskatchewan.

Le CÉF mise sur des programmes variés et accrédités par le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan afin de répondre aux besoins de sa clientèle. De manière non exhaustive, nous retrouvons les composantes suivantes pour alimenter la programmation offerte au CÉF :

- Des programmes de base incluant les domaines d'études suivants :
 - français fransaskois (français langue première) ;
 - *english language arts* (même programme d'études que les écoles de la majorité) ;
 - mathématiques ;
 - sciences humaines et sociales adaptées à la réalité fransaskoise ;
 - bien-être et éducation physique à tous les niveaux ;
 - sciences ;
 - sensibilisation aux carrières ;
 - arts pratiques et appliqués ; et,
 - éducation artistique (1^{ère} à la 9^e année), arts visuels, arts dramatiques et musique.

- Des programmes d'initiation aux métiers en 9^e et 10^e année (Arts pratiques et appliqués).

- Un programme de prématernelle ainsi qu'une programmation disponible pour la maternelle à temps plein.

- Des programmes d'engagement à la vie spirituelle et communautaire (éducation chrétienne ou enseignement moral).

- Des programmes d'acquisition de la langue (francisation et anglais langue additionnelle).

Orientation stratégique et établissement de rapports

Présentation du Plan stratégique du secteur de l'éducation

Les membres du secteur de l'éducation ont collaboré à l'élaboration d'un Plan stratégique du secteur de l'éducation (PSSE) pour la période allant de 2014 à 2020. Le PSSE décrit la direction stratégique du secteur de l'éducation, et ses priorités et résultats harmonisent le travail des divisions scolaires et du ministère de l'Éducation. Le plan est censé façonner une nouvelle orientation dans le secteur de l'éducation au bénéfice de tous les élèves de la Saskatchewan.

L'année scolaire 2017-2018 est la quatrième année du déploiement du PSSE 2014-2020.

Stratégies durables

Les stratégies durables comprennent les éléments suivants :

- Programmes d'études intéressants et culturellement pertinents ;
- Enseignement différencié et de grande qualité ;
- Évaluation authentique et culturellement appropriée ;
- Apprentissage professionnel ciblé et pertinent ;
- Solides partenariats famille, école et communauté ;
- Harmonisation des ressources humaines, physiques et financières.

Niveau en lecture, écriture et maths correspondant à l'année scolaire

PSSE Résultats à long terme :

D'ici au 30 juin 2020, 80 % des élèves seront au niveau correspondant à leur classe ou à un niveau supérieur en lecture, écriture et maths.

PSSE Cibles d'amélioration :

- D'ici à juin 2018, au moins 75 % des élèves atteindront le niveau de lecture et d'écriture correspondant à leur année scolaire, ou un niveau supérieur
- D'ici à juin 2019, au moins 75 % des élèves atteindront le niveau de mathématiques correspondant à leur année scolaire, ou un niveau supérieur.

PSSE Priorité :

Selon les recommandations du secteur, implanter et actualiser le Système commun d'information scolaire au niveau de la province (USIS).

Les objectifs de la division scolaire s'alignent sur les résultats du niveau scolaire en lecture, écriture et maths

L'intégration des cibles du PSSE aux objectifs du Plan stratégique 2016-2021 du CÉF fut révisée au début de l'année scolaire. Cet alignement des cibles s'est traduit aussi par une révision des outils de travail, dont le formulaire du Plan d'amélioration continue (PAC) destiné aux écoles. Des actions de collecte des résultats scolaires, en cours d'année, ainsi que l'analyse de ceux-ci a permis une meilleure compréhension des enjeux au niveau des apprentissages, un monitoring plus régulier des progrès des élèves et une planification des besoins en formation pour l'année en cours et l'année suivante.

Mesures prises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2017-2018 afin d'atteindre les objectifs et les résultats du niveau scolaire en lecture, écriture et maths

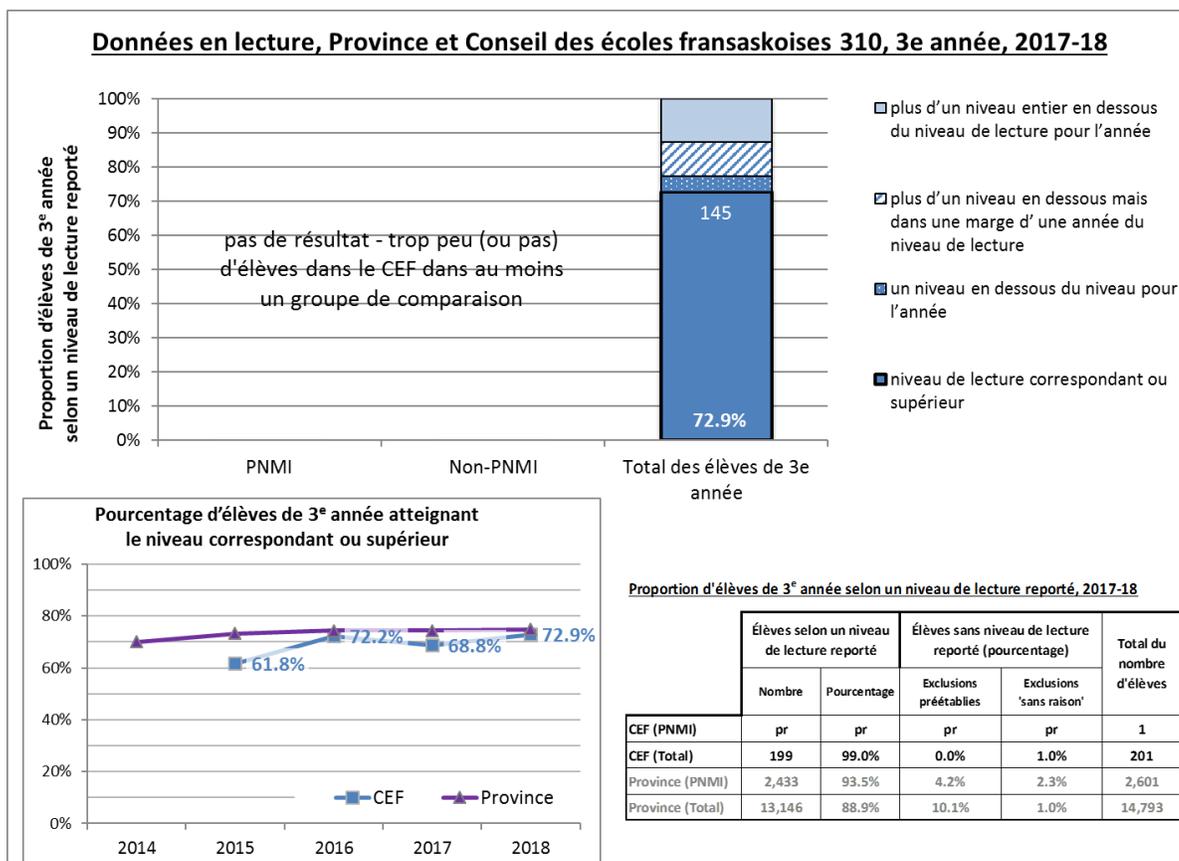
Le travail réalisé en communauté d'apprentissage professionnelle est certes une des premières assises sur laquelle nous pouvons nous appuyer afin d'accroître les apprentissages de nos jeunes en lecture.
Nous avons aussi revu, avec les enseignants, les modalités d'administration de GB+ auprès de nos jeunes, de manière à assurer une pratique uniforme en la matière.
Nous avons constaté que certains de nos élèves présentaient des caractéristiques associées à la dyslexie, ce qui nous a conduits à offrir du perfectionnement ciblé à nos enseignants, à augmenter le nombre d'outils technologiques disponibles aux enfants et à offrir de l'information aux parents de ces jeunes.
Le Conseil a libéré un enseignant afin de l'affecter au dossier « mathématiques ». Le travail réalisé a permis d'identifier des pratiques probantes déjà en place dans les écoles et de soutenir les enseignants dans leurs interventions auprès des élèves dans cette matière.

Mesures prises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2016-2017 afin d'atteindre les objectifs et les résultats du niveau scolaire en lecture, écriture et maths

Proportion des élèves de 3^e année pouvant lire à leur niveau scolaire ou à un niveau supérieur

Le niveau de compétence en lecture des élèves de 3^e année est considéré comme un indicateur clé de leur performance future. Le Plan de croissance ayant arrêté une cible d'amélioration à cet égard, on fait, depuis 2014, le suivi du niveau de lecture des élèves de 3^e année à l'aide de seuils qui servent de repères en lecture. Veiller à ce que la proportion des élèves de 3^e qui sont capables de lire à leur niveau scolaire (proportion qui s'établit à l'heure actuelle aux trois quarts environ) s'accroisse chaque année fera augmenter, d'année en année, le nombre d'élèves prêts à apprendre en 4^e année et par la suite.

Le graphique à barres suivant affiche le pourcentage des élèves de 3^e année (élèves PNM&I, élèves non PNM&I et tous les élèves) par groupement du niveau de lecture. Les tableaux sous le graphique indiquent le pourcentage des élèves de 3^e année dans la province qui ont acquis les compétences en lecture de leur niveau scolaire ou d'un niveau supérieur, ainsi que la proportion des élèves de 3^e année ayant atteint les niveaux de lecture signalés.



N.B. Les données sur les niveaux de lecture sont basées sur les données de référence déterminées au niveau de la province. Les pourcentages d'élèves pour chaque groupe de niveau de lecture ont été calculés en utilisant le nombre d'élèves dont les niveaux de lecture « valides » ont été déterminés comme dénominateur. Les élèves qui n'ont pas été retenus ou qui n'ont pas participé à l'évaluation de lecture ne sont pas représentés dans le dénominateur pour ces calculs. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.
Source : Ministère de l'Éducation, 2018

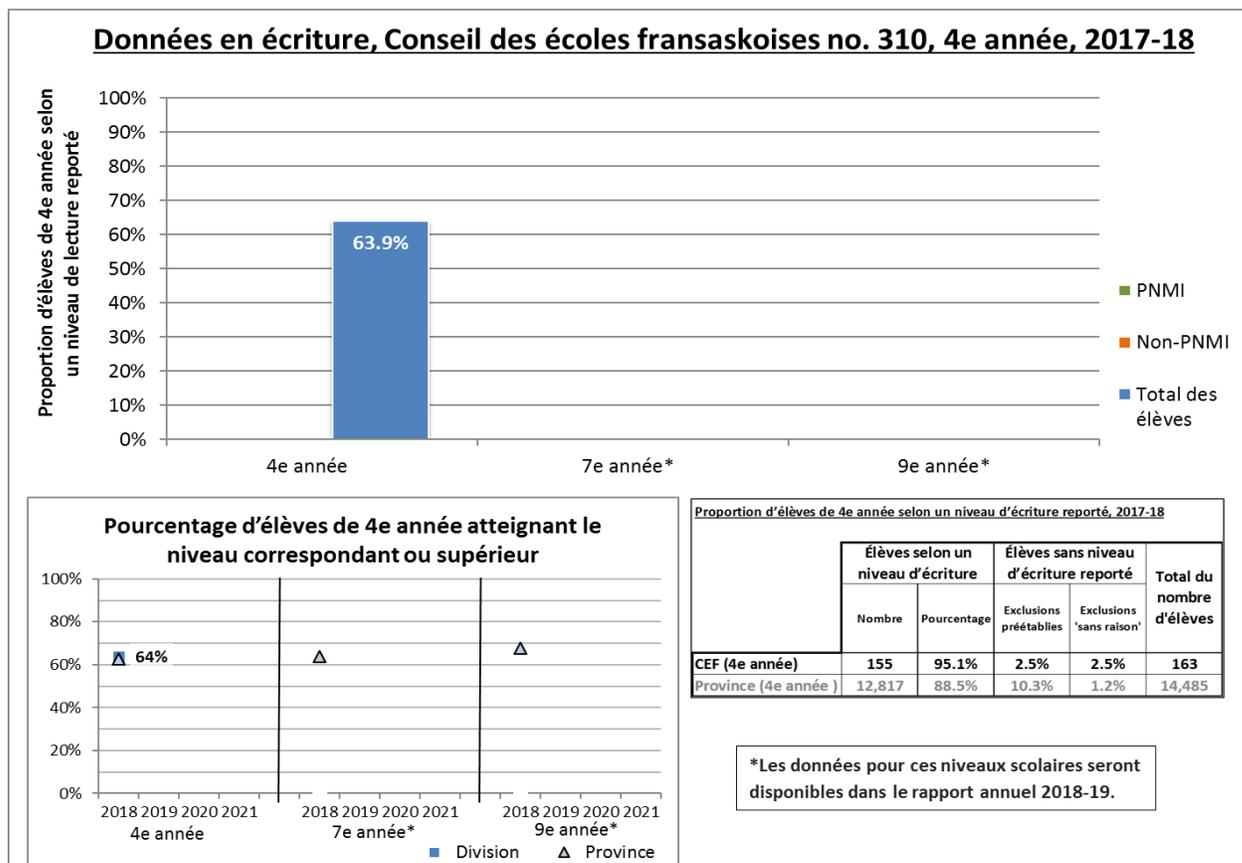
Analyse des résultats

Nous constatons que le pourcentage d'élèves de 3^e année à niveau en lecture a augmenté comparativement à l'année précédente. Nous n'accueillons pas un nombre suffisamment important d'élèves PNM&I pour nous permettre d'obtenir des statistiques sur les apprentissages de ce groupe spécifique.

Proportion des élèves pouvant écrire à leur niveau scolaire ou à un niveau supérieur

Écrire est une mesure principale mentionnée dans le résultat Niveau en lecture, écriture et maths correspondant à l'année scolaire du PSSE.

Le graphique à barres suivant indique le pourcentage des élèves (élèves PNM&I, élèves non PNM&I et tous les élèves) par groupement du niveau d'écriture en 4^e, 7^e et 9^e année. Les tableaux sous le graphique indiquent le pourcentage des élèves de 4^e, 7^e et 9^e année de la province qui ont acquis les compétences en écriture de leur niveau scolaire ou d'un niveau supérieur, ainsi que la proportion des élèves ayant atteint les niveaux d'écriture signalés.



N.B. Les données sur les niveaux de lecture sont basées sur les critères de notation déterminés au niveau de la province. Les pourcentages d'élèves pour chaque groupe de niveau d'écriture ont été calculés en utilisant le nombre d'élèves dont les niveaux d'écriture « valides » ont été déterminés comme dénominateur. Les élèves qui n'ont pas été retenus ou qui n'ont pas participé à l'évaluation de lecture ne sont pas représentés dans le dénominateur pour ces calculs. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.
Source : Ministère de l'Éducation, 2018

Analyse des résultats

Nous avons obtenu une première lecture des apprentissages de nos élèves en écriture. Nous constatons que 64% de nos élèves sont à niveau en 4^e année, à l'instar de leurs pairs fréquentant les écoles de la majorité.

Amélioration de l'engagement des élèves Premières Nations, Métis et Inuit et des taux de diplomation

PSSE Résultats à long terme :

D'ici au 30 juin 2020, la collaboration entre les partenaires Premières Nations, Métis et Inuit et les partenaires non autochtones aura pour résultat une amélioration notable de l'engagement des élèves PNM&I et une augmentation des taux de diplomation sur trois ans de 35 % en juin 2012 à au moins 65 % et des taux de diplomation sur cinq ans à au moins 75 %.

PSSE Cibles d'amélioration :

- **Atteindre une augmentation annuelle de 4 % des taux de diplomation en 3 ans et des taux de diplomation en 5 ans des élèves des Premières Nations, Métis et Inuit.**
- **D'ici à juin 2019, les écoles participant à FTV depuis au moins 2 ans connaîtront collectivement une augmentation annuelle de 8 % des taux de diplomation des élèves des Premières Nations, Métis et Inuit.**
- **D'ici à 2018, les divisions scolaires obtiendront la parité entre les élèves des Premières Nations, Métis et Inuit et les élèves non autochtones aux résultats du sondage NotreÉCOLE sur la mesure de l'engagement.**
- **PSSE Priorité :**

En partenariat avec les Premières Nations, Métis et Inuit continuer la mise à l'œuvre de l'initiative Following Their Voices (FTV).

Les objectifs de la division scolaire harmonisés avec le résultat relatif à l'amélioration de l'engagement des élèves Premières Nations, Métis et Inuit et des taux de diplomation

Très peu d'élèves déclarés PMN&I fréquentent les écoles fransaskoises du CÉF. Cette situation pose le défi des suivis statistiques en termes de taux de diplomation. Nous avons réalisé des travaux de suivi, qui ont été reportés, compte tenu de la décision gouvernementale d'opter pour une plateforme unique en matière de gestion des données de l'élève.

Les actions prises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2017-2018 pour réaliser les objectifs ciblés et les résultats relatifs à Amélioration de l'engagement des élèves Premières Nations, Métis et Inuit et des taux de diplomation

La documentation et le soutien en français de la part du gouvernement ne sont pas disponibles. Nous soutenons des initiatives locales qui permettent à nos jeunes de mieux comprendre la réalité de nos concitoyens, par exemple le « jeu de la vie », des activités de sensibilisation en salle de classe, etc.

Mesures prises en lien avec l'augmentation

Notes finales moyennes

Les notes attribuées par les enseignants sont des indicateurs importants sur la performance des élèves à l'école. Ces notes sont utilisées pour les décisions relatives au passage à la classe supérieure et à l'obtention du diplôme, pour répondre aux conditions d'admission d'un établissement d'études postsecondaires et pour déterminer l'admissibilité à des bourses d'études et à des prix. Certains employeurs s'y réfèrent lors de l'embauche.

Ce qui suit affiche les notes moyennes finales de certains cours de niveau secondaire pour tous les élèves, et par sous-populations d'élèves PNM&I et non PNM&I dans la division, ainsi que les résultats provinciaux pour chaque catégorie.

Moyennes des notes finales 2017-18

Sujet	Toutes d'élèves		Non-PNM&I		PNM&I	
	Province	Conseil des écoles fransaskoises	Province	Conseil des écoles fransaskoises	Province	Conseil des écoles fransaskoises
English Language Arts A 10 (Eng & Fr equiv)	74,2	82,6	77,3	82,6	62,1	nr
English Language Arts B 10 (Eng & Fr equiv)	73,6	82,7	76,7	82,7	61,0	nr
Sciences 10 (Eng & Fr equiv)	72,7	nr	76,0	nr	59,9	nr
Maths: travail et apprentis 10 (Eng & Fr equiv)	73,5	82,6	77,0	82,5	61,6	nr
Math: fondements et précalcul 10 (Eng & Fr equiv)	73,7	80,4	75,8	80,3	61,7	nr
English Language Arts 20 (Eng & Fr equiv)	74,8	78,6	77,0	78,6	63,9	nr
Math: fondements et précalcul 20 (Eng & Fr equiv)	67,8	73,3	70,2	73,3	62,8	nr
Math: fondements des mathématiques 20 (Eng & Fr equiv)	74,7	79,4	76,4	79,4	65,3	nr

N.B. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves (nr). Les catégories pour lesquelles les résultats ne sont pas disponibles actuellement portent la mention (na). Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2018

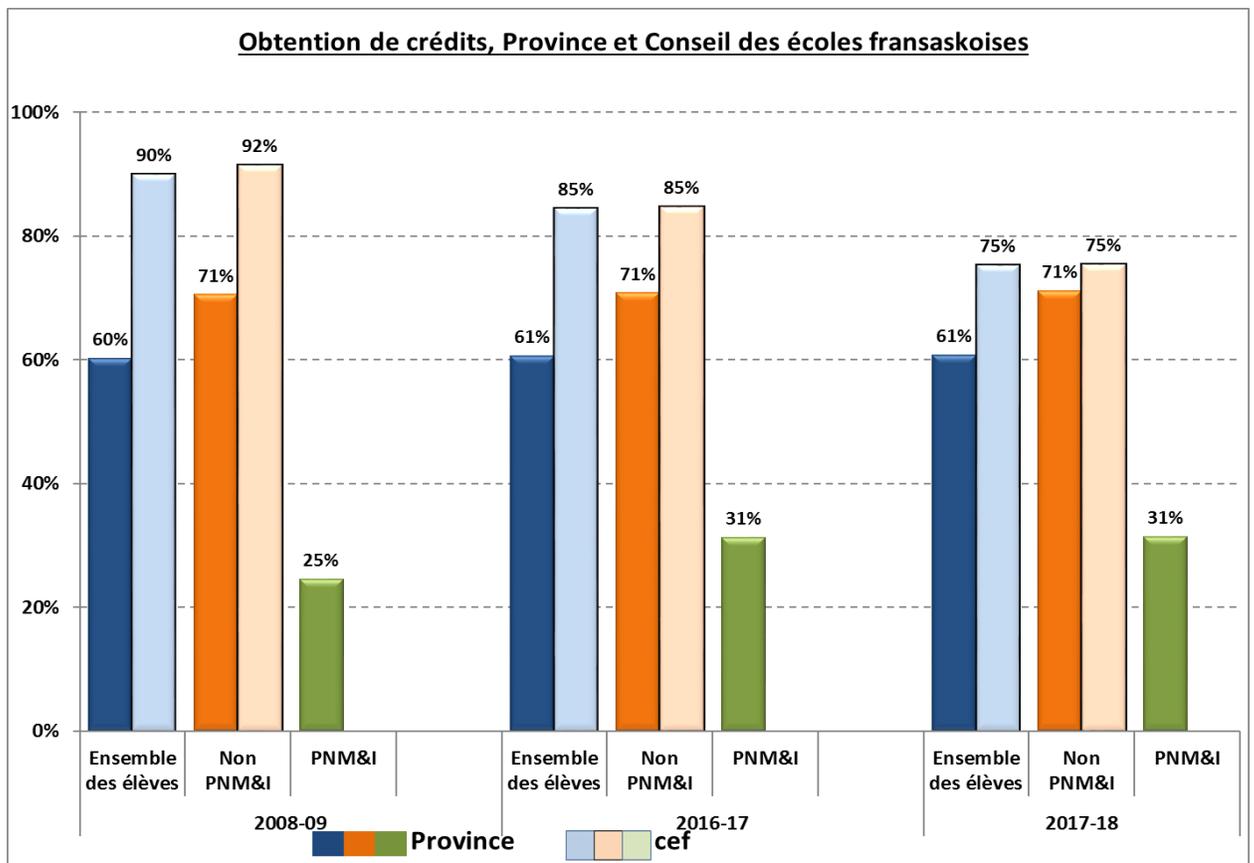
Analyse des résultats

Nous remarquons, en toute humilité, que les moyennes des résultats scolaires sont supérieures à celles obtenues au niveau provincial. Nous soulignons tout particulièrement les moyennes de nos élèves en Anglais Langue Additionnelle.

Obtention des crédits

L'obtention de crédits constitue un indicateur de prédiction solide sur le taux de diplomation en temps voulu d'un système scolaire. Les élèves qui obtiennent au moins huit crédits par année sont plus susceptibles d'obtenir leur diplôme dans les trois ans suivant le début de la 10^e année que ceux qui n'accumulent pas huit crédits ou plus par année.

Ce qui suit affiche l'obtention de crédits des élèves du secondaire qui ont accumulé huit crédits ou plus par année, et ce, pour tous les élèves, et pour les sous-populations d'élèves non PNM&I et les élèves PNM&I dans la division, ainsi que les résultats provinciaux dans chaque catégorie.



N.B. Les mesures sur les crédits obtenus sont calculées par le pourcentage d'élèves inscrits au niveau secondaire au 30 septembre obtenant huit crédits ou plus par année. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2018

Analyse des résultats

Le tableau précédent fait ressortir avec clarté que les élèves du Conseil des écoles fransaskoises obtiennent un nombre de crédits supérieurs à celui obtenu par les autres élèves de la province, et ce malgré une diminution du pourcentage d'élèves ayant obtenu 8 crédits ou plus. Ces résultats font l'objet d'analyses plus poussées.

Taux de diplomation

PSSE Résultats à long terme :

D'ici au 30 juin 2020, la Saskatchewan atteindra des taux de diplomation en 3 ans de 85 % et des taux de diplomation en 5 ans de 90 %.

PSSE Cibles d'amélioration :

- Atteindre une augmentation de 3 points de pourcentage des taux de diplomation en 3 ans.
- D'ici à juin 2018, les élèves témoigneront d'une augmentation de 5 % de l'engagement intellectuel tel que mesuré par le sondage NotreÉCOLE.

Les objectifs de la division scolaire harmonisés avec le résultat relatif aux taux de diplomation

Les élèves du Conseil des écoles fransaskoises obtiendront, à 85%, leur diplôme d'études secondaires.

Les actions prises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2017-2018 pour réaliser les objectifs ciblés et les résultats relatifs aux taux de diplomation

Nous avons poursuivi les actions débutées l'an dernier et nous assurons un meilleur suivi des résultats des élèves. Les communautés d'apprentissage professionnelles, la réponse à l'intervention et le plan d'accompagnement ont des impacts positifs sur les apprentissages de nos jeunes.

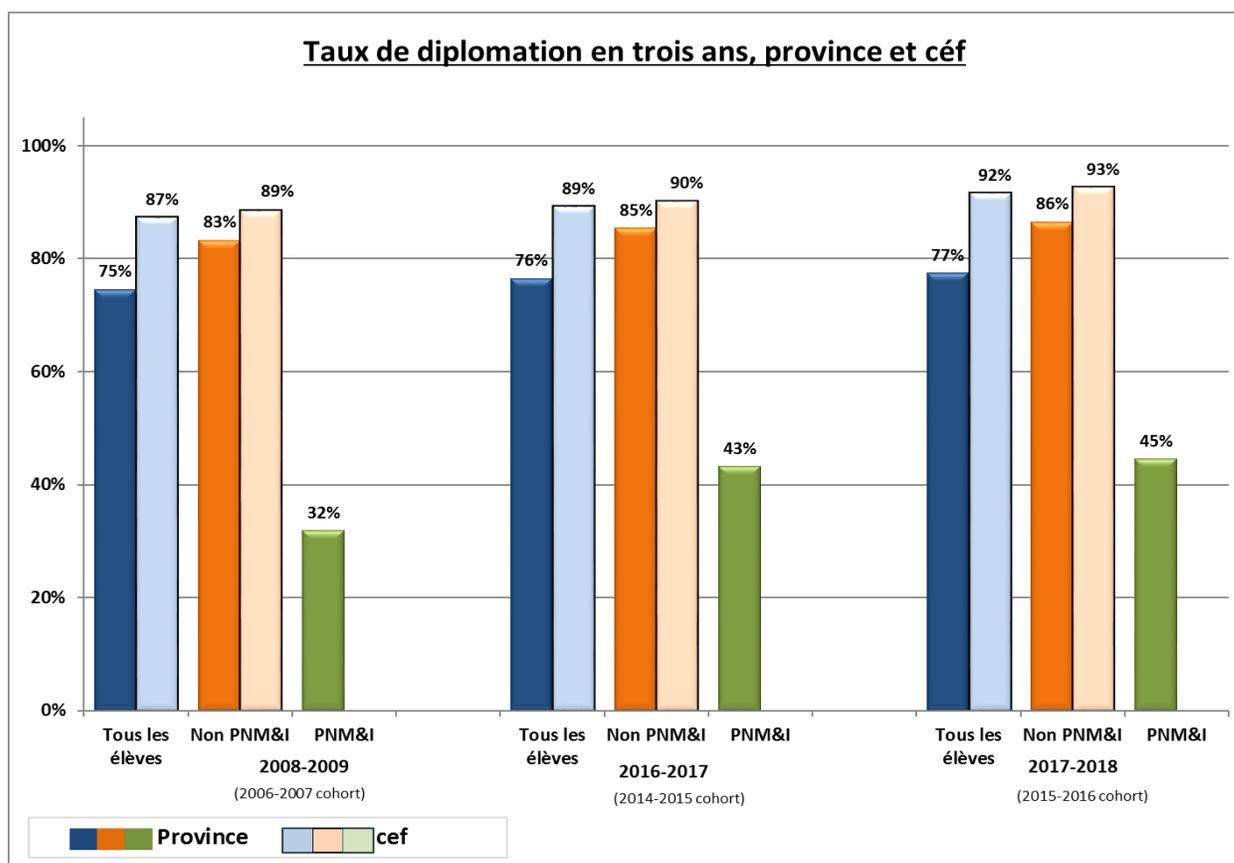
Mesures prises en lien aux taux de diplomation

Obtention du diplôme de 12^e année – Pourcentage d'élèves ayant terminé leur 12^e année en moins de trois ans

Pour obtenir leur diplôme typiquement dans les trois ans suivant le début de la 10^e année, les élèves doivent accumuler chaque année au moins huit crédits pour respecter l'exigence minimale d'avoir accumulé 24 crédits de niveau secondaire à la fin de leur 12^e année. Les taux de diplomation « en temps voulu » sont un moyen de mesurer l'efficacité d'un système scolaire.

Les résultats obtenus démontrent que plus de 90% des élèves du CÉF obtiennent leur diplôme d'études secondaires dans le délai régulier. Ces résultats font état d'une augmentation du taux de diplômés en trois ans de 3%, tels que le préconisait la cible ministérielle.

Ce qui suit affiche le pourcentage des élèves (tous les élèves, les élèves non PNM&I et les élèves PNM&I) dans la division qui ont obtenu leur diplôme dans les trois années suivant le début de la 10^e année, ainsi que les résultats provinciaux dans chacune de ces catégories.



N.B. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n’ont pas fait l’objet d’un rapport pour éviter qu’il soit possible d’identifier des individus ou de très petits groupes d’élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s’identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s’identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s’identifier comme tels.

Source : Ministère de l’Éducation, 2018

Analyse des résultats

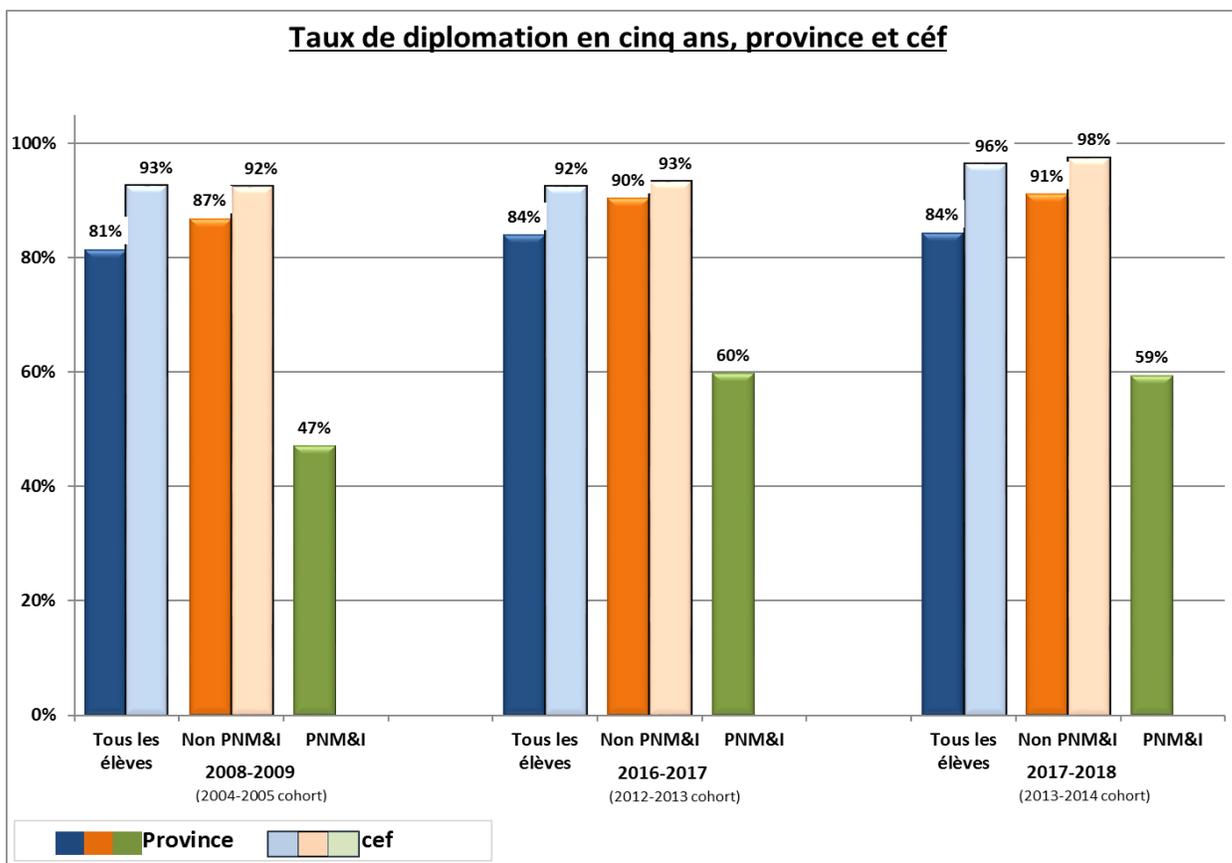
Les résultats obtenus au niveau de la diplomation illustrent que plus de neuf élèves sur dix obtiennent leur diplôme d’études secondaires en trois ans. Nous remarquons une légère hausse de trois pour cent dans le nombre d’élèves obtenant leur diplôme en 2017-2018. Cette hausse correspond à ce que nous avons aussi noté en 2016-2017. Nous sommes d’avis que notre conseil scolaire peut améliorer ce taux de diplomation en trois ans par la mise en place de mesures de suivi plus rigoureuses. Les taux de diplomation du CÉF sont supérieurs à ceux de la province, pour toutes les catégories d’élèves identifiées (tous les élèves, les élèves non PNM&I et les élèves PNM&I). Toutefois, le petit nombre d’élèves PNM&I ne nous permet de faire des comparaisons avec les autres résultats obtenus en province.

Obtention du diplôme de 12^e année – Pourcentage d'élèves ayant terminé leur 12^e année en moins de cinq ans

Certains élèves ont besoin de plus de temps pour terminer tous les cours nécessaires à l'obtention du diplôme, de sorte qu'ils continuent à fréquenter l'école pendant plus de trois ans après avoir amorcé leur 10^e année. Les taux de diplomation avec prolongation servent à mesurer la réactivité du système scolaire.

Ici encore, les résultats présentés font état d'une augmentation des taux de diplomation des élèves du CÉF en 5 ans comparativement à ceux obtenus l'année précédente. Les pourcentages obtenus démontrent que 96 et 98% de nos jeunes obtiennent leur diplôme d'études secondaires.

Ce qui suit affiche le pourcentage des élèves (tous les élèves, les élèves non PNM&I et les élèves PNM&I) dans la division qui ont obtenu leur diplôme dans les **cinq ans** suivant le début de la 10^e année. Les données comprennent les élèves qui ont obtenu leur diplôme « en temps voulu », ainsi que les résultats provinciaux dans chacune de ces catégories.



N.B. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2018

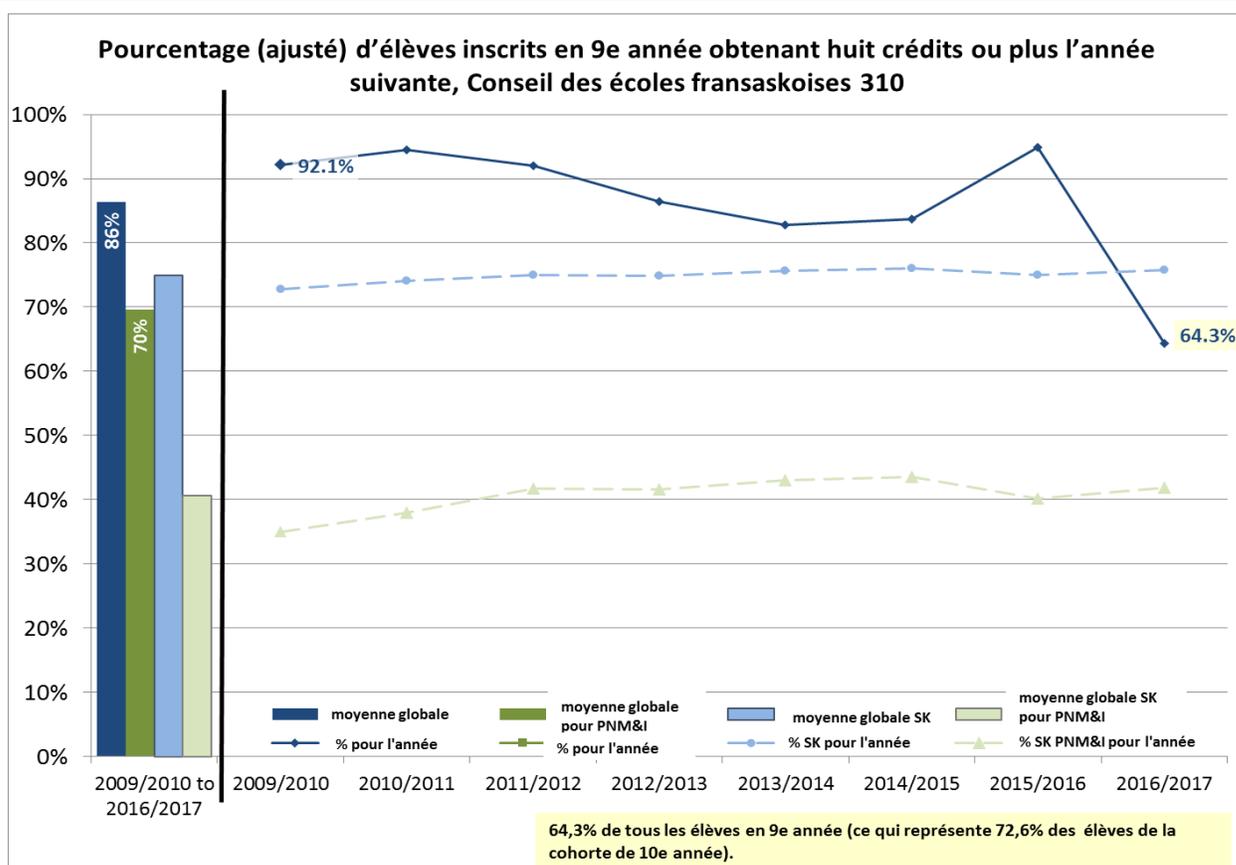
Analyse des résultats

Nous observons une constance dans les résultats concernant la diplomation des élèves du CÉF : plus de 96 % d'entre eux obtiennent leur diplôme en 5 ans. Les efforts consentis portent définitivement des résultats, ce qui nous rapproche de notre cible.

La transition de la 9^e à la 10^e année

La transition de la 9^e à la 10^e année peut être une transition difficile pour certains élèves, et ce, pour diverses raisons, y compris de ne pas avoir obtenu tous les résultats d'apprentissage de chaque matière pour les niveaux élémentaires. Cette mesure vise à démontrer à quel point les élèves de 9^e année s'ajustent lors de la transition vers la 10^e année. Il est important d'accumuler huit crédits ou plus par année pour progresser de façon constante envers l'obtention du diplôme « en temps voulu ».

Ce qui suit affiche le pourcentage des élèves de 9^e année (tous les élèves et la sous-population d'élèves PNM&I) dans la division qui ont accumulé huit crédits ou plus l'année scolaire suivante, ainsi que les résultats provinciaux des huit dernières années et la moyenne sur huit ans.



N.B Les taux de transition de la 9^e à la 10^e année sont obtenus en divisant le nombre d'élèves ayant obtenus huit crédits dans l'année qui suit immédiatement leur 9^e année par le nombre d'élèves de la cohorte de 9^e année. Les résultats pour les populations de cinq élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne

s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2018

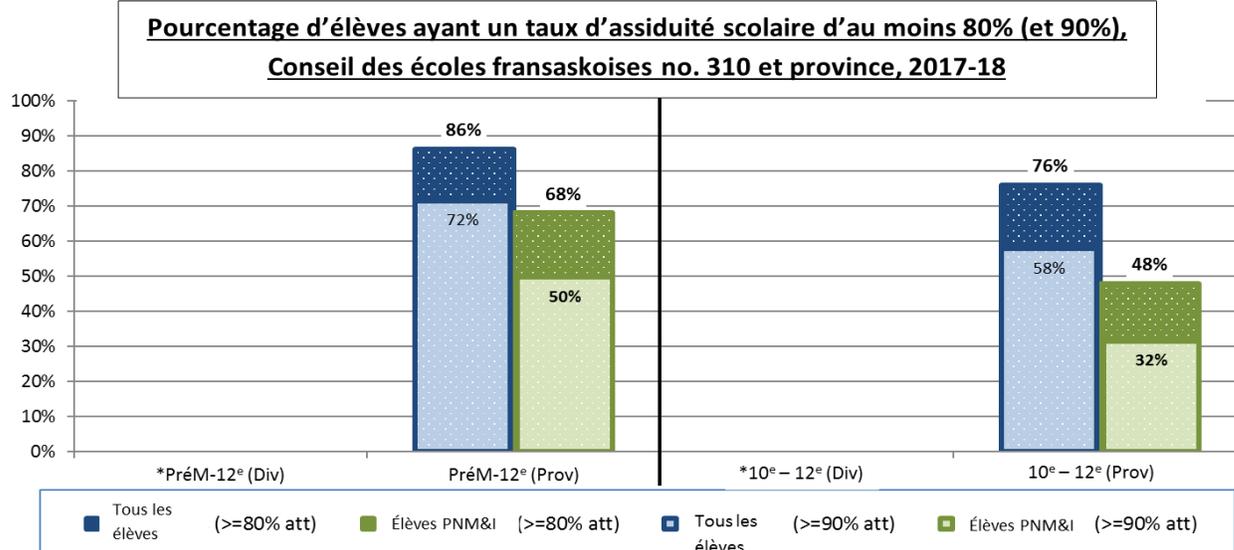
Analyse des résultats

Nous constatons une baisse de plusieurs points sur la période en question. Les taux se situent au-dessous de ceux obtenus par la province. Pendant la période, nous avons mis en place des mécanismes afin de favoriser la réflexivité et l'établissement d'interventions efficaces. Compte tenu des résultats pour la période, nous allons poser un regard plus ciblé et soutenu sur les interventions sélectionnées de sorte à corriger le tir.

Fréquentation scolaire

Il existe une forte corrélation entre la fréquentation scolaire et la réussite des élèves. Les élèves dont la fréquentation scolaire est d'au moins 80 % sont plus susceptibles d'obtenir de meilleurs résultats que ceux dont la fréquentation scolaire est de moins de 80 %.

Le graphique à barres suivant présente le pourcentage des élèves de la division scolaire (tous les élèves et la sous-population d'élèves PNM&I) dont la fréquentation scolaire est d'au moins 80 %, pour toutes les années de la prématernelle à la 12^e année et pour la 10^e à la 12^e année, avec les résultats pour la province dans chaque catégorie. Le graphique linéaire présente pour les cinq années précédentes le pourcentage des élèves de la division scolaire dont la fréquentation est d'au moins 80 % (et 90 %) pour l'année spécifiée, en insistant plus particulièrement sur la 10^e à la 12^e année.



***Les données pour ces niveaux scolaires seront disponibles dans le rapport annuel 2018-19.**

N.B. Les pourcentages indiquent toutes les présences de la division scolaire pour les années du rapport. Ceci inclut toutes les présences des élèves de la division scolaire pendant l'année mentionnée, qu'ils soient ou non-inscrits dans cette division scolaire, mais inclut seulement les données sur les présences pour les années où les élèves étaient inscrits à la division scolaire. Chaque pourcentage est une moyenne pondérée des pourcentages mensuels dans la division scolaire des élèves dont la fréquentation était au moins de 80 %. Les résultats pour les populations de 10 élèves ou moins n'ont pas fait l'objet d'un rapport pour éviter qu'il soit possible d'identifier des individus ou de très petits groupes d'élèves. Les élèves PNM&I sont les élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit. Les élèves non PNM&I sont ceux qui ne s'identifient pas comme PNM&I, cependant cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels.

Source : Ministère de l'Éducation, 2018

La petite enfance

PSSE Résultats à long terme :

D'ici au 30 juin 2020, les enfants de la naissance à 6 ans seront soutenus dans leur développement pour assurer que 90 % des élèves quittant la maternelle sont prêts à apprendre.

PSSE Cibles d'amélioration :

- D'ici à juin 2018, 75 % des éducateurs de prématernelle auront suivi l'atelier du SPDU Responding to Children's Interests et 75 % des éducateurs de maternelle auront suivi l'atelier Literacy Practices in Kindergarten.

Les objectifs de la division scolaire harmonisés avec le résultat relatif de la petite enfance

Les cibles du Conseil des écoles fransaskoises en matière de petite enfance sont largement inspirées par les attentes ministérielles.

Les actions prises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2017-2018 pour réaliser les objectifs ciblés et les résultats relatifs de la petite enfance

Nous avons, comme priorité, d'accroître les compétences de nos enfants et, pour ce faire, d'augmenter les stratégies d'intervention de nos éducatrices et enseignants. Heureusement, le Collège Mathieu a développé une formation s'adressant aux intervenants en petite enfance, car les formations proposées par le gouvernement ne sont pas disponibles en français.

Voici quelques exemples d'interventions mises en place par le Conseil :

- Faisant suite à une formation offerte en 2016, les éducatrices à la petite enfance ont créé une programmation à partir du *Cadre des expériences de développement et d'apprentissage de la prématernelle 4 ans à temps plein en français langue première* "4 ans, à pas de géant !".
- À travers des sessions de travail qui se sont déroulées tout au long de l'année 2017-2018, les éducatrices se sont posé différentes questions afin d'accompagner chacun des enfants de son groupe : "Que voulons-nous que les enfants apprennent ?", "Comment saurons-nous qu'ils ont appris ?", "Que ferons-nous avec les enfants qui ont déjà appris ?", "Que ferons-nous avec les enfants qui n'ont pas appris ?", "Quelles stratégies pourrait-on mettre en place afin d'assurer que chacun des enfants a des opportunités d'apprentissage tout en développant son identité culturelle ?".

Résultats des évaluations ``Évaluation de la petite enfance - Appréciation directe (EPE-AD)`` et ``Évaluation de la petite enfance - Appréciation de l'enseignant (EPE-AE)`` :

- Faisant suite aux analyses des données en équipe-école, le personnel a mis en place des actions afin que chaque élève progresse vers l'atteinte de la cible.
- Les interventions s'inscrivent à l'intérieur du cadre de la RAI.

Développement professionnel :

- Une formation sur la conscience phonologique a été offerte aux éducatrices et aux enseignantes de maternelle.
- Les éducatrices ont bénéficié de l'expertise de Madame Valérie Courtemanche

	<p>dans l'aspect des relations positives avec les enfants.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une formation en sensibilisation phonologique (conscience phonologique à la petite enfance) a été offerte à trois (3) centres éducatifs francophones de la Saskatchewan. - Un atelier sur le dépistage précoce a été offert aux éducatrices des centres éducatifs via le partenariat du CÉF avec l'Association des parents fransaskois. <p>Transitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des pistes d'intervention au niveau des transitions sont vécues dans les écoles pour favoriser le cheminement scolaire en douceur. Des ententes ont été créées pour les Centres éducatifs à la petite enfance afin d'assurer le continuum en éducation de la petite enfance au post-secondaire. <p>Partenariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les directions des centres éducatifs se sont rencontrées avec le CÉF pour discuter notamment de la politique d'admissions, du développement professionnel et de l'appui au niveau des besoins spécifiques des enfants de leur centre.
--	---

Mesures prises en lien avec la petite enfance

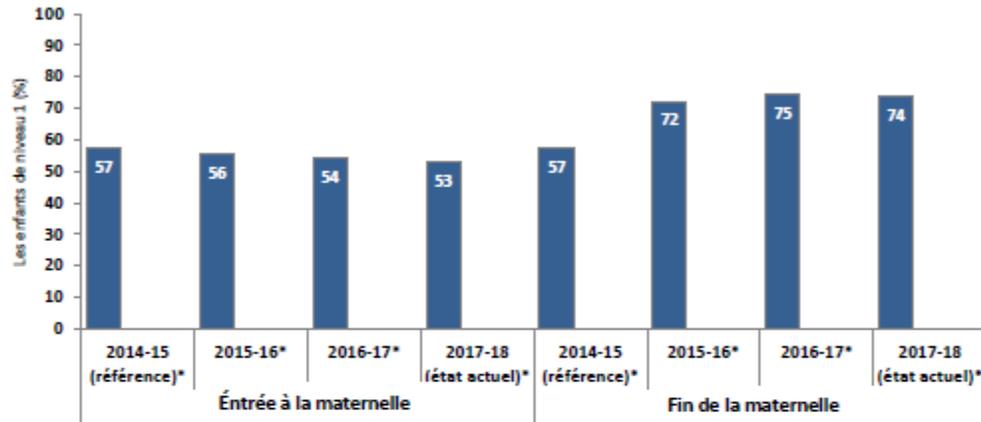
Évaluation de la petite enfance (l'ÉPE-AE)

L'Évaluation de la petite enfance par appréciation de l'enseignant (ÉPE-AE) est un outil d'évaluation de l'état de préparation des enfants d'âge préscolaire qui fournit de l'information sur le développement et l'apprentissage de chaque enfant, y compris un accent sur les habiletés de préparation à la lecture. Les résultats de l'ÉPE-AE permettent aux éducateurs et aux équipes interdisciplinaires au sein des écoles de répertorier rapidement les élèves les plus susceptibles d'avoir besoin de soutien supplémentaire au cours de la maternelle en fonction de leur niveau de développement des habiletés dans cinq domaines principaux au moment de leur entrée à l'école. En plus des résultats dans des domaines spécifiques, les enfants reçoivent aussi des scores de compréhension pour la réceptivité à un niveau d'instruction (RAI). Une instruction ciblée et échelonnée (RAI) est une approche préventive qui permet aux éducateurs, aux équipes scolaires et aux divisions scolaires d'allouer des ressources de façon précoce et continue, plutôt que d'attendre que l'enfant ait subi un échec avant de réagir.

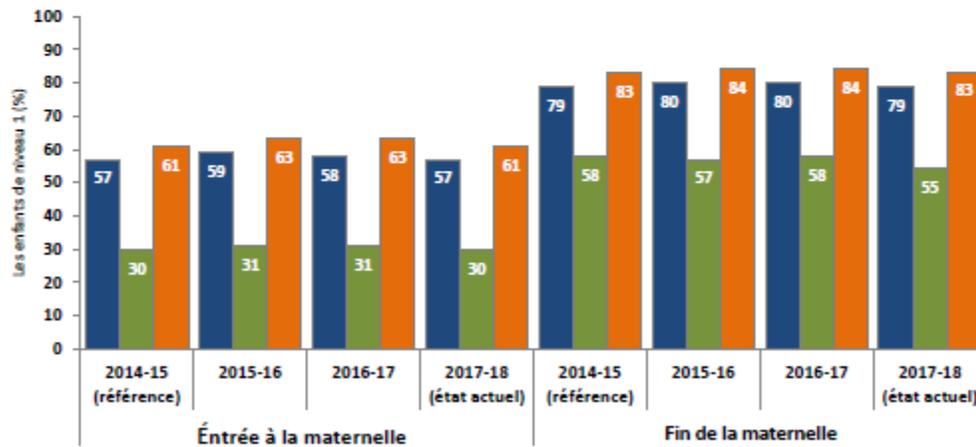
Ce qui suit reflète le pourcentage des enfants (tous les enfants, PNM&I et non PNM&I) de la division qui ont été évalués au niveau I à l'entrée en maternelle et après un an, en fin de maternelle pour l'année 2014-15 (niveau de référence) et les trois années suivantes, ainsi que les résultats provinciaux dans chacune de ces catégories.

Prêt à apprendre: Des enfants qui ont été évalués au niveau 1 (%) par L'Évaluation de la petite enfance - Appréciation de l'enseignant (ÉPE-AE) à l'entrée à la maternelle et à la fin de la maternelle

Conseil des écoles fransaskoises no. 310¹



Saskatchewan (toutes les divisions scolaires)



¹ Les résultats du CEF pour les enfants qui s'identifient comme membre des PNM&I et les enfants/élèves qui ne se s'identifient pas comme membre des PNM&I (non PNM&I) n'ont pas été indiqués dans ce tableau; il y a trop peu (ou pas) d'élèves dans au moins un groupe de comparaison.

N.B. La recherche démontre que l'identification précoce suivie d'une instruction échelonnée et adaptée pour les enfants de la maternelle à la 3e année peut diminuer de façon notable la prévalence des problèmes de lecture. Le rôle premier d'ÉPE-AE est de permettre une pratique éducationnelle avisée. Le dépistage ÉPE-AE à l'entrée en maternelle est utilisé par les enseignants et les divisions scolaires pour identifier les enfants qui ont des difficultés avec des habilités importantes à l'entrée de la maternelle, et qui peuvent nécessiter une surveillance accrue ou bien d'une évaluation supplémentaire durant l'année. Les enfants qui démontrent des difficultés avec des habilités importantes à l'entrée de la maternelle sont aussi réévalués avant la fin de l'année de maternelle, ce qui permet aux divisions scolaires de mesurer la

portée des mesures mises en œuvre. Les élèves de niveau I sont capables de réaliser les tâches de développement sans difficulté. Ces enfants ont une probabilité plus élevée de lire en 3e année - un important facteur prévisionnel du succès scolaire, y compris sur le taux de diplomation en 12e année.

Le format des résultats ÉPE-AE affichés précédemment dans les rapports annuels des divisions scolaires varie du format actuel. Avant 2016-17, l'affichage des données représentaient les pourcentages de tous les niveaux RTI à l'entrée en maternelle et à la fin de l'année d'évaluation. Les graphes modifiés ne montrent désormais que le pourcentage d'enfants évalués au niveau I à l'entrée en maternelle et à la fin d'année de maternelle. En plus, le ÉPE-AE de la division scolaire affiche maintenant les résultats des élèves qui choisissent de s'identifier comme membres des Premières Nations (Indien inscrit, Indien non inscrit), Métis ou Inuit (PNM&I) et des élèves non PNM&I qui ne s'identifient pas comme PNM&I, mais cette catégorie peut inclure des élèves PNM&I qui choisissent de ne pas s'identifier comme tels (les groupes comparatifs devant consister d'un minimum de 10 élèves).

Source : Ministère de l'Éducation, 2018

Analyse des résultats

Il est évident que les élèves de maternelle du Conseil des écoles fransaskoises progressent vers l'atteinte de la cible attendue en cours d'année scolaire, comme le démontre l'augmentation de 21 % des élèves à niveau à la fin de la maternelle :

- La tendance semble se maintenir d'une année à l'autre : approximativement 75% de nos élèves atteignent la cible annuellement.
- L'accompagnement du personnel auprès de ces élèves a donc un effet bénéfique, qui améliore les chances de réussite une fois rendus à l'élémentaire.
- Nous savons qu'un facteur explicatif de ce maintien est l'acquisition de la langue française et la communication en français. Les enfants sont encore en phase de francisation lorsqu'ils arrivent en maternelle et pendant toute leur année scolaire.
- Nous remarquons que les élèves qui ont fréquenté la prématernelle 4 ans à temps plein ont plus de facilité à s'exprimer en français, langue première.

En comparant les résultats du CÉF avec les résultats provinciaux, nous pouvons constater que nous devons accroître nos efforts et intervenir encore plus rapidement auprès des enfants afin de développer leurs compétences langagières.

Domaine prioritaire local de la division scolaire

En 2017-2018, le CÉF a mis en place des mesures de cueillette de données afin de mieux identifier les besoins de élèves et, certes, répondre à leurs besoins.

Les objectifs de la division scolaire harmonisés avec le domaine prioritaire local

Le CÉF a un portrait de tous ses apprenants quant à leur réussite scolaire et leur bien-être.

Les actions prises par la division scolaire au cours de l'année scolaire 2017-2018 afin de soutenir le domaine prioritaire local

- Mise sur pied des communautés d'apprentissage professionnelles (CAP) dans toutes les écoles du CÉF pour améliorer la réussite des élèves en littératie. Ceci permet de développer le sens de réflexivité et de collaboration au niveau de chaque école et à l'échelle du CÉF.
- Poursuite des formations et de l'accompagnement des intervenants en prématernelle et en maternelle.
- Élaboration et actualisation du programme « 4 ans à pas de géant » à l'intention des enfants de la prématernelle 4 ans.
- Identification de stratégies probantes en matière d'acquisition de la langue.
- Collaboration avec les intervenants des centres éducatifs à la petite enfance.
- Recueillir des données à la petite enfance pour cibler les interventions de façon précoce au niveau du langage. Tous les enfants de la prématernelle 3 et 4 ans, ainsi que les élèves de la maternelle ont été dépistés par une orthophoniste afin de mieux connaître les profils de chaque enfant et d'intervenir de façon précoce.
- Mise sur pied d'une démarche visant à développer le profil des apprenants du CÉF.
- Par le biais d'un dépistage, recueillir des données universelles afin documenter les besoins des élèves de la 1^e à la 12^e année en termes d'accompagnement et de soutien. En posant un jugement professionnel, les enseignants, accompagnés par la direction et l'orthopédagogue, ont identifié les élèves à risque dans quinze domaines. Cette démarche s'est avérée utile et cohérente avec la mise en œuvre de l'approche « Réponse à l'intervention » (RAI), dans le but d'apprécier, globalement, les caractéristiques d'apprentissage de chaque élève. L'analyse des résultats a permis aux équipes-écoles à identifier les moyens requis afin de répondre aux besoins des élèves et de mettre en place des interventions pouvant répondre à leurs besoins.

Les actions locales en lien avec la priorité

En lien avec les actions mises en place, le CÉF a obtenu les résultats suivants :

- Tous les élèves de la prématernelle 3 ans et 4 ans ont reçu un dépistage en orthophonie ;
- Tous les élèves de la 1^e à la 12^e année ont fait partie d'un dépistage universel ciblant quinze domaines se situant dans les secteurs de réussite académique et de bien-être ;
- Toutes les écoles ont mis sur place une communauté d'apprentissage professionnelle (CAP) en lien avec le domaine de la littératie.

Le personnel du CÉF a collaboré avec professionnalisme afin que l'organisation puisse atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés. Ce travail de collaboration et de cueillette de données sur une base continue s'insère dans l'approche « Réponse à l'intervention » (RAI). Cette démarche se poursuivra pendant l'année scolaire 2018-

2019. Elle permettra aux équipes écoles d'identifier les moyens requis afin de répondre aux besoins des élèves et de mettre en place des interventions pouvant répondre à leurs besoins et, certes, assurer la réussite de chaque élève.

Analyse des résultats

D'après les résultats des différents dépistages effectués en 2017-2018, le CÉF constate que le domaine clé où des efforts considérables doivent être mis en place est en francisation. Les interventions à cibler doivent se situer tant au niveau des stratégies probantes en appropriation de la langue française qu'au niveau du temps nécessaire pour favoriser cette acquisition de la langue.

Données démographiques (effectifs)

Élèves

Conseil des écoles fransaskoises 310				
Niveau	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18
Maternelle	241	190	190	195
1	180	209	191	183
2	182	165	209	183
3	137	164	157	200
4	154	130	161	160
5	121	143	123	154
6	101	105	133	117
7	97	101	99	122
8	111	88	103	92
9	96	81	64	59
10	88	78	75	60
11	73	77	67	70
12	68	72	74	77
Total	1 649	1 603	1 646	1 672

Effectifs Sous groupe	Niveau	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18
PNM&I					
	M à 6	22	14	17	13
	7 à 12	12	12	9	14
	Total	34	26	26	27
Anglais-langue additionnelle					
	1 à 6	22	23	nr	10
	7 à 12	51	34	nr	16
	Total	73	57	13	26

Prématernelle	221	191	203	243
----------------------	-----	-----	-----	-----

N.B.

- Les nombres d'inscriptions sont basés sur les chiffres du Système de données scolaires (SDS) au 30 septembre de chaque année scolaire.
- Les inscriptions incluent tous les types de résidence, tous les âges, les élèves dont l'éducation est assurée par les parents et les élèves qui ne peuvent quitter leur domicile, à l'exception des inscriptions en ALA qui excluent les élèves non-résidents de la Saskatchewan, les élèves de 22 ans et plus, et les élèves dont l'enseignement est assuré à domicile à distance.
- Les inscriptions en prématernelle représentent les élèves de 3 et 4 ans inscrits au SDS, ce qui inclut les élèves qui occupent les places désignées en garderie par le Ministère et ceux qui sont inscrits à des programmes de maternelle et de prématernelle d'autres divisions scolaires.

Source : Ministère de l'Éducation, 2017



Conseil des écoles francosaskoises 310

Années scolaires	2015-2016	2016-2017	2017-2018
	(30 sept. 2015)	(30 sept. 2016)	(30 sept. 2017)
Écoles	M à 12	M à 12	M à 12
Beau Soleil	24	22	18
Boréale	23	24	27
ECF Pavillon Monique Rousseau	341	359	326
ECF Pavillon Gustave-Dubois	150	149	158
Bellegarde	66	65	65
Ducharme	80	90	85
Monseigneur de Laval - Élémentaire	317	344	390
Monseigneur de Laval - PSQV	111	105	125
Notre-Dame-des-Vertus	52	43	38
Père-Mercure	50	56	56
Providence	108	112	119
École Mathieu de Gravelbourg	23	16	9
St-Isidore	92	93	87
Valois	166	167	170
TOTAL	1603	1645	1673

Source : Conseil des écoles francosaskoises, 2017



Conseil des écoles francosaskoises 310

Année scolaire	2015-2016		2016-2017		2017-2018	
	PM3	PM4	PM3	PM4	PM3	PM4
Écoles						
Beau Soleil	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Boréale	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	10
ECF Élémentaire		52		49		59
Bellegarde	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Ducharme		N/A		N/A		12
Monseigneur de Laval - Élémentaire		61		52		87
Notre-Dame-des-Vertus	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Père-Mercure		N/A		10		N/A
Providence		10		15		17
St-Isidore		10		13		N/A
Valois		N/A		20		14
TOTAL	9	179	12	189	13	230

Source : Conseil des écoles francosaskoises, 2017

Personnel

Catégorie d'emploi	ETP
Corps enseignant	159,24
Directeurs d'école et adjoints	12,60
Autre personnel pédagogique (personnel de soutien aux programmes pédagogiques) – psychologues scolaires, auxiliaires d'enseignement, coordonnateurs de communauté scolaire, orthophonistes, etc.	111,18
Personnel administratif et financier – comptables, informaticiens, superviseurs, adjoints à l'administration, commis, etc.	20,75
Personnel affecté au fonctionnement et à l'entretien des installations – concierges, personnel à tout faire, menuisiers, plombiers, électriciens, jardiniers, superviseurs, etc.	21,01
Personnel de transport – chauffeurs d'autobus, mécaniciens, préposés aux pièces, nettoyeurs d'autobus, superviseurs, etc.	6,00
Haute direction – chef des services financiers, directeur de l'éducation, surintendants, etc.	3,00
Effectif en équivalents temps plein (ETP)	333,78

N.B.:

- Les nombres indiqués ci-dessus représentent des équivalents temps plein (ETP). Le nombre d'employés peut être supérieur aux chiffres indiqués, étant donné que certaines personnes ne travaillent qu'à temps partiel ou de façon saisonnière.

Source : Conseil des écoles fransaskoises, 2018

Haute direction

La rubrique « Haute direction » comprend le directeur général à l'éducation, le directeur général aux affaires et les personnes relevant directement de leur compétence.

Prénom Nom	Poste
Ronald Ajavon	Directeur général aux affaires
Bernard Roy	Directeur général à l'éducation
André Messier	Directeur général adjoint

Infrastructure et services de transport de la division scolaire

Liste des écoles

Liste des écoles 2017-2018		
Écoles	Classes offertes	Lieu
École Beau Soleil	Prématernelle – 7 ^e	Gravelbourg
École de Bellegarde	Prématernelle – 12 ^e	Bellegarde
École Boréale	Prématernelle – 12 ^e	Ponteix
École canadienne-française Pavillon Monique Rousseau	Prématernelle – 6 ^e	Saskatoon
École canadienne-française Pavillon Gustave-Dubois	7 ^e – 12 ^e	Saskatoon
École Ducharme	Prématernelle – 12 ^e	Moose Jaw
École Monseigneur de Laval Pavillon élémentaire	Prématernelle – 6 ^e	Regina
École Monseigneur de Laval Pavillon secondaire des Quatre-Vents	7 ^e – 12 ^e	Regina
École Notre-Dame-des-Vertus	Prématernelle – 12 ^e	Zenon Park
École Père Mercure	Prématernelle – 12 ^e	North Battleford
École Providence	Prématernelle – 12 ^e	Vonda
École Mathieu de Gravelbourg	8 ^e – 12 ^e	Gravelbourg
École St-Isidore	Prématernelle – 12 ^e	Bellevue
École Valois	Prématernelle – 12 ^e	Prince Albert

Source : Conseil des écoles fransaskoises, 2018

Projets d'infrastructure

Projets d'infrastructure			
École	Projet	Détails	Coût pour 2017-2018
École canadienne-française - Pavillon Monique Rousseau à Saskatoon	Finis architecturaux intérieurs	Rafraîchissement de la peinture et du gymnase	50 000 \$
École canadienne-française - Pavillon Gustave Dubois à Saskatoon	Rénovations	Aménagement du 2e étage de bureaux administratifs en salles de classe	170 000 \$

École Boréale à Ponteix	Systèmes mécaniques, électriques et plomberie	Amélioration des espaces pour le chauffage	5 000 \$
École de Bellegarde à Bellegarde	Finis architecturaux extérieurs	Remplacement des fenêtres	45 000 \$
École Ducharme à Moose Jaw	Finis architecturaux extérieurs	Réfection de l'arche et de l'entrée principale de l'école	17 500 \$
École Monseigneur de Laval – Pavillon élémentaire à Regina	Systèmes mécaniques, électriques et plomberie	Amélioration des espaces pour le chauffage	10 000 \$
École du Parc à Regina	Rénovations	Réaménagement des bureaux administratifs. Réparation générale et rafraichissement à l'intérieur et à l'intérieur du bâtiment.	965 240 \$
École Monseigneur de Laval – Pavillon secondaire des quatre vents à Regina	Systèmes mécaniques, électriques et plomberie	Amélioration des espaces pour le chauffage	10 000 \$
École Notre-Dame-des-Vertus à Zenon Park	Systèmes mécaniques, électriques et plomberie	Amélioration du système de plomberie	5 000 \$
École Père Mercure à North Battleford	Finis architecturaux intérieurs	Réparations mineures des salles de classe	5 000 \$
École Providence à Vonda	Finis architecturaux intérieurs	Réparations mineures des salles de classe	5 000 \$
École St-Isidore à St-Isidore de Bellevue	Finis architecturaux intérieurs	Réparations mineures des salles de classe	5 000 \$
École Valois à Prince Albert	Finis architecturaux intérieurs	Réparations mineures des salles de classe	5 000 \$
Total			1 297 740 \$

Transport scolaire

Le CÉF utilise divers services pour assurer le transport scolaire de ses élèves. Ces services incluent les entreprises de transport scolaire, des services fournis par d'autres conseils scolaires, des particuliers avec autobus et/ou véhicules. Une autre option qui est également utilisée est le remboursement des frais encourus par les parents, lorsque cette alternative s'avère la plus pratique et la plus économique.

La zone de fréquentation de chaque école fransaskoise est délimitée dans un rayon de 100 kilomètres autour de l'école, mais le service de transport peut dépasser cette limite. Les écoles rurales sont toutes isolées.

Les élèves sont transportés sur de grandes distances. Le nombre d'élèves transportés, d'arrêts, la taille des villes et la circulation peuvent engendrer des trajets d'autobus qui dépassent une durée d'une heure le matin et d'une heure en fin d'après-midi pour certains élèves des centres urbains et des milieux ruraux.

À Regina par exemple, la distance entre les deux écoles requiert deux systèmes de transport scolaire distincts. Certains foyers reçoivent les services de deux autobus : un pour l'élémentaire et l'autre pour le secondaire.

Pour les écoles urbaines, les lieux de rassemblement pour l'embarquement et le débarquement des élèves de la 1^e année à la 12^e peuvent se trouver jusqu'à 500 mètres de la résidence de l'élève.

La dispersion des écoles du CÉF rend impossible la mise en place d'un service commun d'autobus de secours en cas d'accident ou de panne. Dans les communautés où le service est assuré par le personnel et l'équipement du CÉF, il y a au moins un autobus scolaire de secours.

Le CÉF ne dispose pas de garage d'entretien pour effectuer les travaux nécessaires au bon fonctionnement de sa flotte d'autobus répartis à travers la province. Par conséquent, il doit utiliser les services commerciaux disponibles localement.

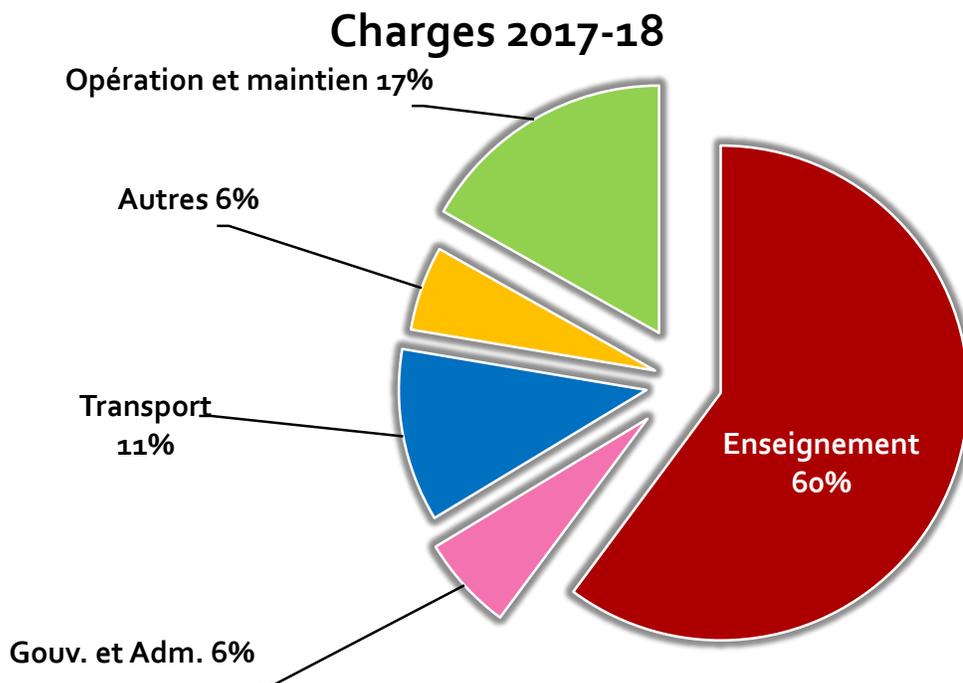
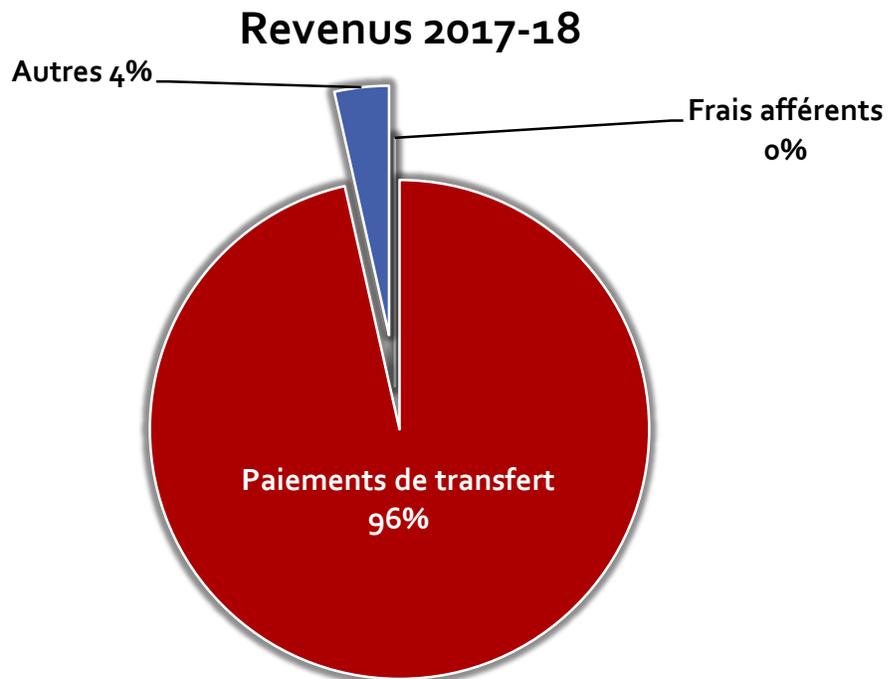
Nombres d'élèves transportés	1 586 élèves
Élèves transportés à l'intérieur de la ville (compris dans le nombre ci-dessus)	1 232 élèves
Nombres de routes du CÉF	94 routes
Nombre d'autobus dans le parc	10 autobus
Moyenne de l'âge des autobus du CÉF utilisés pour le transport quotidien	9 ans
Capacité utilisée du parc	80 %

Source : Conseil des écoles fransaskoises, 2018.

Les statistiques ne portent que sur les transports scolaires quotidiens au départ et à destination de l'école. Elles excluent les excursions scolaires. Ces données rendent compte des transports des élèves de la prématernelle 4 ans au secondaire du CÉF.

Sommaire financier

Sommaire des revenus et des charges



Explication des écarts entre les prévisions et les réalisations

Comparaison des prévisions et réalisations au titre des revenus et des dépenses pour l'exercice financier du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018.

	2018	2018	2017	Réel vs Budget Écarts	Réel vs Budget %	
	Budget	Réel	Réel	Positif / (Négatif)	Écarts	Notes
REVENUS						
Taxes foncières	-	-	-	-		
Paiements de transfert	35 359 915	35 984 481	36 662 598	624 566	2%	
Frais de scolarité et frais afférents	74 056	18 504	65 024	(55 552)	-75%	1
Fonds générés par les écoles	593 767	576 243	707 844	(17 524)	-3%	
Services complémentaires	-	218 952	43 536	218 952	100%	2
Services externes	93 860	93 848	294 871	(12)	0%	
Autres	362 615	405 961	481 890	43 346	12%	3
Total Revenus	36 484 213	37 297 989	38 255 763	813 776	2%	
CHARGES						
Gouvernance	183 132	269 330	310 449	86 198	47%	4
Administration	2 273 387	2 155 411	2 328 903	(117 976)	-5%	5
Enseignement	23 009 934	23 543 141	22 269 267	533 207	2%	
Opération et maintien	6 791 406	6 585 999	6 109 329	(205 407)	-3%	
Transport	4 486 675	4 426 539	4 369 362	(60 136)	-1%	
Frais de scolarité et frais afférents	177 520	406 586	361 352	229 066	129%	6
Fonds générés par les écoles	558 689	598 232	705 725	39 543	7%	7
Services complémentaires	1 153 385	1 043 430	1 116 822	(109 955)	-10%	8
Services externes	93 858	93 662	317 949	(196)	0%	
Autres	50 000	18 171	38 608	(31 829)	-64%	9
Total dépenses	38 777 986	39 140 501	37 927 766	362 515	1%	
Surplus (Insuffisance) de l'exercice	(2 293 773)	(1 842 512)	327 997			

Explication des écarts (Tous les écarts positifs ou négatifs de 5%)

Notes	Explications
1	Nous avons eu moins d'inscriptions que le nombre prévu pour les étudiants hors province
2	Impact des revenus générés par la prématernelle
3	Impact des revenus de location, gain sur cession et revenus d'intérêts
4	Les élus ont participé à plus de rencontres que le nombre prévu
5	Impact de la réduction du temps de travail des employés de bureau
6	Nombre d'élèves pour Lloydminster plus nombreux et des coûts plus élevés que ceux budgétés
7	Impact du nombre d'activités générées par les écoles
8	Il y a eu moins d'activités et le mode de prestation a été revu pour baisser les coûts
9	Impact de la non utilisation de la marge de crédit

Annexe A : Liste des bénéficiaires

Paievements au conseil scolaire

Nom	La rémunération	Les charges		Le perfectionnement professionnel		Toute autre dépense remboursée	Le total
		En Province	Hors Province	En Province	Hors Province		
Barry Alpha (Président)	16 193	6 217	1 952	3 285	3 914	1 407	32 968
Binette Geneviève	7 122	8 383		2 570	1 985	1 407	21 467
Francon Anita	7 444	7 547		1 564		1 407	17 962
Grimard Hélène* (Vice-présidente)	10 178	7 622	1 723	2 901	1 214	1 407	25 045
Lepage Maria	9 985	8 127		1 807		1 407	21 326
Perrault Jérôme*	6 682	7 309		2 512		1 407	17 910
Poirier Joseph	8 751	9 077		3 792		1 407	23 027
Prince Martin	7 481	8 268		1 707		1 407	18 863
Rivard Gisèle	6 506	6 312		1 115		1 407	15 340
Roberge Guy**	1 516	1 637		1 115		1 407	5 675

*Élections partielles en octobre 2017

**Élection en mai 2018 (nouvelle région scolaire)

Services personnels

Nom	Montant
Afana, Marcel Serge Christian	81 119
Ajavon, Ronald	198 790
Archambault, Chantal	89 374
Asselin, Jessica-Lynn	86 750
Assi, Charlotte	68 981
Bah, Thierno Sadou	53 003
Beaulieu, Nathalie	90 076
Belanger, Gaetane	52 020
Bergeron, Paul	95 208
Bertin, Colette	72 664
Bibomba Ngalula, Henriette	83 736
Biteye, Mbaye	95 232
Blais, Dominic	90 386
Blais, Elizabeth	88 109
Blouin, Natalie	69 108

Nom	Montant
Bosse, Philippe	67 367
Boudreau, Geneviève	60 857
Bourgeois Dion, Danielle	94 604
Boutin, Brigitte	83 686
Boutin, Raymond	88 818
Bouvier, Heidi Jean	79 134
Bouvier, Renee	55 828
Bowden, Michael	86 591
Boyenko, Patricia	85 927
Brisette-Chenery, Nathalie	104 729
Burrell, Warren	92 156
Bussiere, Janine	108 773
Bussiere, Suzanne	60 464
Chabe Ngako, Guy Gerard	95 475
Chang, Adele	62 274

Nom	Montant
Chartrand, Émily	58 089
Chasse, Brigitte	72 156
Cisse, Daouda	55 578
Côté, Martin	58 917
Dabo, Mactar	57 571
Dabo, Souleymane	58 235
Dagenais, Gisele	90 217
D'Almeida, Amé Adélèyè E.	55 474
Deblois, Jacinthe	85 896
Denis, Francis	88 645
Denis, Jacqueline J.	90 919
Denis, Rejean	55 521
Desjardins, Simon	64 052
Diabagate, Siriki	120 650
Dion, Daniel	84 113
Dionne, Jean-Francois	77 700
Doucette, Amberly	70 830
Drolet, Marc	79 182
Dube, Gaston	85 896
Dube, Richard	90 076
Dufour, Andre	93 063
Dumaine, Monique	70 829
Dunn, Karen	56 344
Durand, Heather	115 932
Ebrottie, Francois	80 783
Ellinakis, Marie	74 370
Farias, Cesar	53 208
Ferre, Lorraine	114 250
Ferre, Maria	76 390
Fillion, Sebastien	87 288
Fletcher, Daniel	111 579
Fletcher, Sylvie	73 959
Forcier, Yvette	79 267
Forest, Michel	89 434
Fortin, Dany	73 805
Gallant, Mireille	85 896
Gareau, Derek	67 981

Nom	Montant
Gareau, Melanie	75 560
Gareau, Michel	83 863
Gaudet, Adele	70 451
Gaudet, Alphonse	87 160
Gaudet, Gail	104 929
Gaudet, Moise	86 729
Gaudet, Stephanie	88 230
Gaudet, Terence	85 896
Gauthier-Tremblay, Jonathan	60 060
Gentil-Perret, Arman	78 777
George, Colette	85 896
Gingras, Olivia	57 153
Giroux, Bertrand	61 063
Godbout, Catherine	59 456
Gradwell, Paulette	79 870
Groleau, Martin	90 076
Hamard Benchabane, Farida	69 296
Harel, Claude-Jean	87 089
Hautcoeur, Gilbert	173 263
Haynes, Josee	86 741
Henriquez-Rivas, Edwin Alexandre	53 208
Hickey, Stephanie	66 397
Hill, Marie-Paule	90 076
Hould, Celine	63 077
Julien, Micheline	86 352
Kanema, Marie-Claire	85 896
Kausmaully, Aleem	55 288
Kendel, Carmen	87 200
Khelili, Leila	78 703
Kingombe Faila, Cecile	72 664
Konan, Charlotte	66 801
Koubemba Bountsana, Paraclet	65 440
LaClare, Frankie	121 013
Laing, Leia	79 139

Nom	Montant
Lajeunesse, Donna	109 509
Lalonde, Gisele	111 595
Lamboni, Charles	106 858
Lavallee, Colette	73 351
Lavallee, Maryse	88 937
Leblanc, Benoit	88 617
Leblanc, Colinda	52 772
Legacy, Jérémie	79 873
Lemire, Juliette	109 695
Lenouail, Marie-France	99 477
Lepage, Dominique	90 076
Lepage, Murielle	86 628
Lepage-Forest, Melanie	90 356
Levesque, Pascale	63 982
Liffran Colombet, Catherine	68 048
Lizee, Rosalie	112 918
Longchamps, Myriam	77 960
Lowes, Dolores	51 615
Lozinski, Amy	77 301
Ly, Sileymane	64 420
Marceau, Sylvie	100 794
Marin Sanabria, Ana	90 076
Marois, Julie	100 112
Martel, Claude	92 898
Matara, Marius	90 076
Mekoulou, Sylvie	95 208
Merriman, Celine	90 076
Messier, André	143 750
Methot, Michele	114 012
Michaud, Leo	63 330
Michaud, Raymond	86 318
Miller, Andrew	90 076
Moar, Sarah	94 241
Moe, Monique	82 692
Monin-Whittle, Lauriane	86 200
Montpetit, Stephanie	65 970
Moreno, Julian	60 064

Nom	Montant
Moussalim, Samira	65 201
Muhabwampundu, Yvonne	53 734
Mukendi, Laurent	109 973
Munkiene, Marie Latezina	86 005
Mwarabu Kilambo, Anaclet	86 684
Ndiaye, Mame Massata	91 941
Ndingué Djiojie, Fabrice	62 630
N'Guessan, N'Guessan	87 204
Nguyen, Thuy	83 946
Nodge, Mélanie	51 538
Olivier, Amy-Valerie	65 080
Ouaaziz, Khalid	58 572
Ouanouki, Benalia	57 377
Ouellet, Sebastien	121 431
Pain, Stéphanie	85 896
Pek Piché, Chantal	89 469
Pelchat, Evan	65 145
Pelletier, Julie	94 836
Piche, Rosanne	64 694
Plouffe, Yves	94 920
Popovitch, Diane	109 648
Poulin, Marie-Chantal	85 139
Pratt, Krystle	87 908
Racette, Lianne	83 690
Reeder, Natalie	85 896
Remenda, Tricia	59 074
Rivard, Dominic	116 714
Rivard, Lise	85 896
Robichaud, Gerald	66 924
Rogal, Chantale	53 604
Roy, Bernard	198 622
Rua, Miguel	66 451
Russell, Ruth Jeannette	52 706
Schmidt, Louise	62 604
Seide, Karlyn	86 178

Nom	Montant
Simb I, Simb	66 008
Simo, Sylvie Marlyse	92 541
Siriba, Marie-Therese	91 561
Smith, Todd	89 133
Sobabi, Marouf	58 617
Soro, Arouna	80 431
St-Cyr Power, Claire	90 076
Taillefer, Guillaume	59 463
Tassiako, Denis	66 534
Therriault, Amelie	120 660
Therrien, Simone	85 896
Tinant, Pierre	86 577

Nom	Montant
Tognonmegni, Zinsou Eugene	73 328
Tomppe Djomsu, Virginie	96 517
Tondevoid, Davin	61 031
Topping, Catharine	90 191
Touré, Amadou	91 018
Verkoczy, Francois	90 076
Vigneault, Caroline	86 104
Walters, Theresa	81 042
Wolensky, Malena	96 906
Zinoun, Radouane	77 893
Zohoun, Bertin Metole	88 442

Paiements de transfert

Nom	Montant
Division Scolaire	224 026

Paiements à des fournisseurs

Nom	Montant
617309 Saskatchewan	86 800
778424 Ontario Inc.	159 155
A & L Motors	65 909
Acrodex Inc.	650 647
Ass. Jeunesse Fransaskoise	127 402
Bill McLennan	56 390
CandorBuilt	122 766
CCPE inc	80 829
Centre Franco-Ontarien	131 797
City of Regina	51 384
City of Saskatoon	173 174
Clark Roofing (1964) Ltd.	280 925
Conseil scolaire Centre-Nord	155 637
Credit Union - Master Card	168 102
Deloitte & Touche s.r.l.	106 221
Edco Plumbing & Heating	146 468

Nom	Montant
First Student Canada	2 060 440
Forseille Lucille	50 857
Hertz Northern Bus	946 136
Horizon Computer	79 545
Icon Construction	176 395
La firme avec un accent	92 745
Lizotte Marcel	83 155
Marsh Canada Ltd.	138 094
Miller Thomson LLP	317 839
Moe Enterprises	179 239
Pineau Lucie	134 385
Prêts bancaire-Concentra	147 241
Raymond Chabot-Grant Thornton	50 295
Reed Security	147 125
RW Bus Lines Ltd.	219 615
Sask Energy	273 489

Nom	Montant
Sask Power-Cash Office	543 883
SaskTel CMR	91 689
Société canadienne-française	94 456
Stantec Architecture Ltd.-SAL	416 704
Success Office Systems	51 546

Nom	Montant
Supreme Office Products	122 104
Thorpe Roofing Ltd	90 465
TinyEye Technologies	104 248
Welldone Mechanical Services	130 965
Wesclean Equipment & Cleaning	132 566

Autres paiements

Nom	Montant
Municiple Employees	870 230
Receveur Général - RP 0001	1 876 163
Receveur Général - RP 0002	4 339 387

Nom	Montant
S.S.B.A.	466 280
Saskatchewan Teachers' Fed.	2 188 548
Saskatchewan Workers'	69 972

Annexe B : Rapport de la direction et états financiers vérifiés



Rapport de l'auditeur indépendant et États financiers

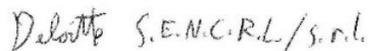
Du Conseil des écoles francsaskoises No. 310

N° division scolaire 1425100

Exercice clos 31 août 2018



Directeur général aux affaires - Ronald Ajavon



Auditeur - Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Note - Copie à être acheminée au Ministère de l'éducation de la Saskatchewan

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
31 août 2018

Table des matières

Responsabilité de la direction quant aux états financiers.....	1
Rapport de l'auditeur indépendant.....	2
État de la situation financière.....	3
État des résultats et de l'excédent accumulé.....	4
État de la variation de l'actif net.....	5
État des flux de trésorerie.....	6
Notes aux états financiers.....	7-25
Annexe A : Détails supplémentaires des revenus.....	A-1 et A-2
Annexe B : Informations supplémentaires pour les charges.....	B-1, B-2 et B-3
Annexe C : Détails supplémentaires pour les immobilisations corporelles.....	C
Annexe D : Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice.....	D et E
Annexe E : Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement sans effet sur la trésorerie.....	D et E

Responsabilité de la direction quant aux états financiers

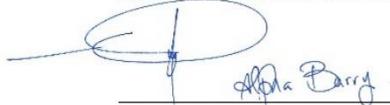
La direction du Conseil des écoles fransaskoises No. 310 (le " Conseil ") est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et selon le format prescrit dans le Manuel de divulgation financière émis par le Ministère de l'Éducation. La préparation des états financiers fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

Le Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à s'assurer que les états financiers préparés sont exacts et fiables et fournir l'assurance raisonnable que les opérations effectuées sont autorisées, les actifs sont protégés, et qu'une information financière fiable est disponible aux fins de l'établissement des états financiers.

Le Conseil est composé de membres élus qui ne sont pas des employés du Conseil. Le Conseil est responsable de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités pour la divulgation financière et les contrôles internes, et pour approuver les états financiers. Le Conseil est aussi responsable de la nomination des auditeurs externes.

Les auditeurs externes, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., effectuent un audit indépendant selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada, et expriment leur opinion sur les états financiers. Le rapport des auditeurs ci-joint définit leurs responsabilités, l'étendue de leur audit et leur opinion sur les états financiers. Les auditeurs externes ont librement et pleinement accès au conseil et à la direction, et les rencontrent individuellement pour discuter des résultats de leur audit.

Au nom du Conseil des écoles fransaskoises No. 310 :

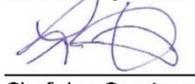


Alpha Barry

Président



Directeur général aux affaires



Chef des Services financiers

Le 23 novembre 2018

Rapport de l'auditeur indépendant

Au président et aux membres du
Conseil des écoles fransaskoises No. 310

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des écoles fransaskoises No. 310, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2018, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

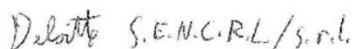
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des écoles fransaskoises No. 310 au 31 août 2018, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Le 23 novembre 2018

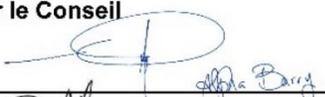
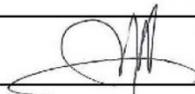
Conseil des écoles fransaskoises No. 310
État de la situation financière
au 31 août 2018

	2018	2017
	\$	\$
Actifs financiers		
Encaisse	1 495 859	4 277 508
Débiteurs (Note 8)	2 066 902	840 188
Placement de portefeuille (Note 4)	122 866	121 710
Total des actifs financiers	3 685 627	5 239 406
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 9)	2 334 956	3 135 626
Dette à long terme (note 10)	57 747	200 071
Avantages sociaux futurs (note 6)	625 400	586 900
Revenus reportés (note 11)	14 803	15 694
Total des passifs	3 032 906	3 938 291
Actif net	652 721	1 301 115
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (annexe C)	56 999 546	58 248 026
Charges payées d'avance	158 301	103 939
Total des actifs non financiers	57 157 847	58 351 965
Excédent accumulé (Note 14)	57 810 568	59 653 080

Obligation contractuelles et engagements (note 17)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil

	Président
	Directeur général aux affaires

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
État des résultats et de l'excédent accumulé
de l'exercice clos le 31 août 2018

	2018	2018	2017
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
	(Note 15)		
REVENUS			
Paiements de transfert	35 359 915	35 984 481	36 662 598
Frais de scolarité et frais afférents	74 056	18 504	65 024
Fonds générés par les écoles	593 767	576 243	707 844
Services complémentaires (Note 12)	-	218 952	43 536
Services externes (Note 13)	93 860	93 848	294 871
Autres	362 615	405 961	481 890
Total des revenus (Annexe A)	36 484 213	37 297 989	38 255 763
CHARGES			
Gouvernance	183 132	269 330	310 449
Administration	2 273 387	2 155 411	2 328 903
Enseignement	23 009 934	23 543 141	22 269 267
Opération et maintien	6 791 406	6 585 999	6 109 329
Transport	4 486 675	4 426 539	4 369 362
Frais de scolarité et frais afférents	177 520	406 586	361 352
Fonds générés par les écoles	558 689	598 232	705 725
Services complémentaires (Note 12)	1 153 385	1 043 430	1 116 822
Services externes (Note 13)	93 858	93 662	317 949
Autres	50 000	18 171	38 608
Total des charges (Annexe B)	38 777 986	39 140 501	37 927 766
(Insuffisance) excédent de l'exercice	(2 293 773)	(1 842 512)	327 997
Excédent accumulé, début de l'exercice	59 653 080	59 653 080	59 325 083
Excédent accumulé, fin de l'exercice (note 14)	57 359 307	57 810 568	59 653 080

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310

État de la variation de l'actif net
de l'exercice clos le 31 août 2018

	2018 Budget	2018 Réel	2017 Réel
	\$	\$	\$
	(Note 15)		
Actif net, début de l'exercice	1 301 115	1 301 115	524 170
Variations au cours de l'exercice			
(Insuffisance) excédent de l'exercice	(2 293 773)	(1 842 512)	327 997
Acquisition d'immobilisations corporelles (annexe C)	(80 000)	(1 477 538)	(2 175 188)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles (annexe C)	-	34 425	11 900
Gain à la cession d'immobilisations corporelles (annexe C)	-	(34 425)	(11 900)
Amortissement des immobilisations corporelles (annexe C)	2 464 605	2 726 018	2 573 775
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance (annexe E)	-	(54 362)	50 361
Variation de l'actif net	90 832	(648 394)	776 945
Actif net, fin de l'exercice	1 391 947	652 721	1 301 115

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
État des flux de trésorerie
de l'exercice clos le 31 août 2018

	2018	2017
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
(Insuffisance) excédent de l'exercice	(1 842 512)	327 997
Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice (annexe D)	2 691 593	2 561 875
Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement (annexe E)	(1 468 370)	(1 396 001)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	(619 289)	1 493 871
Activités d'immobilisations corporelles		
Sorties de fonds pour acquisitions d'immobilisations corporelles	(2 053 305)	(918 156)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	34 425	11 900
Flux de trésorerie provenant des activités d'immobilisations corporelles	(2 018 880)	(906 256)
Activités d'investissement		
Sorties de fonds pour acquisitions de placements de portefeuille	(1 156)	(1 265)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(1 156)	(1 265)
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(142 324)	(401 147)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(142 324)	(401 147)
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse	(2 781 649)	185 203
Encaisse, début de l'exercice	4 277 508	4 092 305
Encaisse, fin de l'exercice	1 495 859	4 277 508

*Des renseignements complémentaires sont présentés à la note 18.
 Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.*

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2018

1. Autorité et raison d'être

Le Conseil opère sous l'autorité de " *The Education Act, 1995* " de la Saskatchewan en tant que société sous le nom " Conseil des écoles fransaskoises No. 310 " (le " Conseil ") et opère sous le nom " Conseil des écoles fransaskoises ". Le Conseil offre des services d'éducation en français aux résidents de la Saskatchewan sous la gouvernance de conseillères et conseillers scolaires élus.

Le Conseil est exonéré de l'impôt sur les bénéfices et est un organisme de charité enregistré selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Méthodes comptables

Les états financiers sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

Les principales méthodes comptables suivantes ont été adoptées par le Conseil :

a) Méthode de comptabilité

Les états financiers sont préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Périmètre comptable

Les états financiers comprennent tous les actifs, passifs, revenus et charges du Conseil, notamment pour l'administration du Conseil lui-même et des écoles dont il est responsable.

c) Incertitude relative à la mesure et utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux NCSP exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses à l'égard des montants comptabilisés pour les actifs et les passifs et la divulgation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, et les montants comptabilisés pour les revenus et les charges au cours de l'exercice.

Les postes importants qui exigent de la direction qu'elle établisse des estimations sont les suivants:

- le passif pour les avantages sociaux futurs de 625 400 \$ (586 900 \$ en 2017) parce que les résultats réels pourraient différer des hypothèses utilisées;
- la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la charge d'amortissement résultante de 2 726 018 \$ (2 573 775 \$ en 2017) parce que les résultats réels pourraient différer sensiblement des estimations faites par la direction;
- le coût historique des immobilisations corporelles acquises dans les exercices précédents parce que des différences dans les coûts historiques pourraient avoir un impact significatif sur les résultats. Certains coûts ont été estimés lors de la comptabilisation initiale selon les NCSP.

Ces estimations et hypothèses sont revues périodiquement et lorsque des ajustements deviennent nécessaires. Les ajustements sont comptabilisés dans les résultats dans l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2018

2. Méthodes comptables (suite)

c) Incertitude relative à la mesure et utilisation d'estimations (suite)

Bien que les meilleures estimations soient utilisées pour les éléments sujets à l'incertitude relative à la mesure, il est possible que des changements dans les conditions futures survenant au cours du prochain exercice puissent exiger des changements significatifs dans les montants comptabilisés ou divulgués.

d) Instruments financiers

Les instruments financiers sont des contrats qui donnent lieu à des actifs financiers pour une partie et à des passifs financiers ou un instrument de capitaux propres à une autre partie. Un contrat qui crée un instrument financier engendre, lors de sa conclusion, des droits ou obligations d'obtenir ou de fournir des avantages économiques. La comptabilisation d'un instrument financier survient lorsque le Conseil devient une partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier. Les actifs financiers et les passifs financiers rendent compte de ces droits et obligations dans les états financiers. Les instruments financiers comprennent l'encaisse, les débiteurs, les placements de portefeuille, les créditeurs et charges à payer et la dette à long terme.

Tous les instruments financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Les coûts de transaction sont une composante du coût des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Pour les instruments financiers évalués au coût après amortissement, la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour déterminer les produits ou charges d'intérêts. Les pertes de valeurs telles que des dépréciations ou des radiations sont présentées dans l'état des résultats. Les gains et les pertes sur les instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés dans l'état des résultats dans la période où le gain ou la perte se produit.

e) Actifs financiers

Les actifs financiers sont les actifs pouvant être utilisés pour rembourser les passifs ou pour financer les opérations futures et ne sont pas destinés à être consommés dans le cours normal des activités. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque considérée nécessaire afin de réduire les montants présentés des actifs financiers à leur valeur recouvrable.

La trésorerie et équivalent de trésorerie comprend l'encaisse, les dépôts bancaires et les placements très liquides assortis d'une échéance de trois mois ou moins, et sont détenus dans le but de respecter les engagements de trésorerie à court terme plutôt qu'à des fins de placement.

Les débiteurs comprennent les paiements de transfert à recevoir, les rabais de taxes sur les produits et services et les autres débiteurs. Les paiements de transfert à recevoir comprennent les montants pour le fonctionnement et pour les immobilisations corporelles gagnés, mais non reçus à la fin de l'exercice, pourvu que les montants puissent être raisonnablement estimés. Les paiements de transfert sont constatés lorsque les faits donnant lieu aux transferts se sont réalisés, les transferts ont été autorisés et les critères d'admissibilité sont satisfaits. Les autres débiteurs sont constatés au coût moins une provision pour moins-value. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque la recouvrabilité des débiteurs est considérée douteuse.

Les placements de portefeuille comprennent des certificats de placement garantis. Le Conseil évalue ses investissements de portefeuille conformément à sa politique sur les instruments financiers, tel que décrit à la note 2d).

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2018

2. Méthodes comptables (suite)

f) Actifs non financiers

Les actifs non financiers sont des actifs détenus pour consommation dans la prestation de services. Ces actifs ne produisent normalement pas de ressources servant à rembourser les dettes existantes du Conseil à moins qu'ils soient vendus.

Les immobilisations corporelles qui ont une durée de vie économique au-delà de l'exercice financier, sont utilisées par le Conseil pour offrir des services au public et ne sont normalement pas destinées à la revente. Les immobilisations corporelles du Conseil comprennent les terrains, les améliorations aux terrains, les bâtiments, les bâtiments temporaires, les autobus scolaires, les autres véhicules, les meubles et équipements, les équipements informatiques et logiciels, les équipements audiovisuels, et les immobilisations corporelles louées.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût (ou au coût estimé lorsque le coût réel n'est pas connu) et incluent tous les coûts directs liés directement à l'acquisition, la conception, la construction, le développement, l'installation et l'amélioration des immobilisations corporelles. Le Conseil ne capitalise pas les intérêts engagés au cours de la période de construction.

Le coût des immobilisations corporelles amortissables, moins la valeur résiduelle, est amorti selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile selon les termes suivants :

Améliorations aux terrains (pavage, clôture, éclairage, etc.)	20 ans
Bâtiments	50 ans
Bâtiments temporaires (portatifs, entrepôts, "dépendances", garages)	20 ans
Autobus scolaires	12 ans
Autres véhicules	5 ans
Meubles et équipement	10 ans
Équipement informatique et audiovisuel incluant les locations-acquisitions	5 ans
Logiciels	5 ans

Les terrains ne sont pas amortis car ils ont une durée de vie indéfinie. Les constructions en cours sont transférées dans les autres catégories et l'amortissement débute lorsqu'ils sont prêts à être mis en service.

Les charges payées d'avance représentent des montants payés d'avance pour des biens ou services tels que les assurances et les primes d'assurances contre les accidents de travail qui procureront des avantages économiques dans un ou plusieurs exercices futurs.

g) Passifs

Les passifs sont des obligations actuelles qui résultent de transactions ou d'événements qui se sont produits avant la clôture de l'exercice financier, dont le règlement prévu donnera lieu à une sortie future d'actifs ou d'autre forme de règlement économique.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2018

2. Méthodes comptables (suite)

g) Passifs (suite)

Les créiteurs et charges à payer comprennent les créiteurs et charges à payer dus à des tiers et des employés pour du travail effectué, des biens et services reçus et impayés à la date de clôture des états financiers. Les montants sont dus à moins d'un an.

La dette à long terme comprend les emprunts pour immobilisations corporelles et autres dettes à long terme avec une échéance à plus d'un an obtenus dans le but de financer des immobilisations corporelles selon les dispositions de "The Education Act, 1995". Ces dettes incluent également les contrats de location-acquisition lorsque le bailleur cède au Conseil pratiquement tous les avantages et les risques inhérents sans nécessairement transférer le droit de propriété. Le montant du contrat de location-acquisition comptabilisé au début du bail est la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail moins la portion qui représente les frais accessoires.

Les avantages sociaux futurs représentent les avantages postérieurs à l'emploi et les absences rémunérées courus pour les employés du Conseil. Le coût de ces bénéfices est comptabilisé à titre de charge à mesure que les services sont reçus. Les obligations liées à ces prestations sont déterminées par le biais d'hypothèses actuarielles en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service en se servant des meilleures prévisions établies par la direction pour le taux prévu d'actualisation, d'inflation, d'augmentation salariale, de cessation d'emploi, de retraite et de mortalité. Les gains ou pertes actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de service moyen estimée des groupes d'employés afférents. Les évaluations actuarielles sont réalisées périodiquement. Un actuaire externe extrapole les évaluations pour les exercices au cours desquels il n'y a pas d'évaluation actuarielle.

Les revenus reportés provenant de sources gouvernementales fédérales comprennent des paiements de transfert avec des stipulations pouvant mener à un passif, dont les stipulations n'ont pas encore été respectées. Les revenus sont constatés lorsque les stipulations menant à un passif ont été respectées.

Les revenus reportés provenant de sources non gouvernementales comprennent des frais ou des paiements reçus d'avance pour lesquels les services n'ont pas encore été rendus ou d'autres contributions sur lesquelles le contributeur a imposé des restrictions sur leur utilisation. Les revenus sont constatés dans l'exercice au cours duquel il est utilisé pour les fins spécifiques.

h) Régimes de retraite pour les employés

Les employés du Conseil participent dans l'un des régimes de retraite à prestations déterminées interentreprises suivants :

- i) Les enseignants participent dans le régime de retraite du "Saskatchewan Teachers' Retirement Plan (STRP)" ou "Teachers' Superannuation Commission (TSC)". Les obligations pour le Conseil pour ces régimes sont limitées à déduire de la paie et verser les contributions des employés aux taux déterminés par les régimes respectifs.
- ii) Les autres employés participent dans le "Municipal Employees' Pension Plan (MEPP)". Le régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées et les contributions du Conseil sont portées en charges lorsqu'elles sont dues.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2018

2. Méthodes comptables (suite)

i) Constatation des revenus

Les revenus sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice qui reconnaît les revenus au cours de l'exercice au cours duquel ils ont été gagnés pourvu que les revenus puissent être raisonnablement estimés et le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les principales sources de revenus du Conseil comprennent ce qui suit :

i) Paiements de transfert gouvernementaux

Les subventions gouvernementales sont considérées comme des transferts gouvernementaux. Les paiements de transfert sont constatés comme revenu lorsque les transferts sont autorisés, tous les critères d'admissibilité sont atteints, le solde peut être estimé et la collection est assurée de façon raisonnable, sauf lorsque, et dans la mesure où le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif pour le Conseil.

Pour les transferts avec des stipulations, les revenus sont constatés dans l'état des résultats lorsque le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif.

ii) Frais et services

Les revenus provenant des frais de scolarité et autres frais et services sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont gagnés. Les montants qui sont restreints en vertu de la législation, de la réglementation ou des accords avec des parties externes qui ne peuvent être utilisés dans l'exécution de certains programmes ou de la prestation des services et des opérations spécifiques sont initialement comptabilisés à titre de revenus reportés et sont subséquemment comptabilisés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les charges sont engagées ou les services ont été complétés.

iii) Revenus de placements

Les revenus de placements sont constatés à titre de produit dans l'exercice où ils sont gagnés.

j) État des gains et pertes de réévaluation

Le Conseil n'a pas présenté un état des gains et pertes de réévaluation car il n'a pas d'instruments financiers qui donnent lieu à des gains ou pertes de réévaluation.

3. Emprunt bancaire

L'emprunt bancaire se compose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 5 800 000 \$, au taux préférentiel plus 1%. La marge de crédit est autorisée par le Conseil par résolution d'emprunt et est garantie par un contrat de sûreté sur les paiements de transfert. Cette ligne de crédit a été approuvée par le Ministère de l'Éducation le 6 mars 2014. Le solde au 31 août 2018 est nul (nul en 2017).

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2018

4. Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont composés de ce qui suit :

	2018	2017
	\$	\$
Placements de portefeuille au coût après amortissement:		
Certificats de placement garantis, 1,00% (0,95% en 2017), échéant le 29 décembre 2018	122 866	121 710
Total des placements de portefeuille reportés au coût après amortissement	122 866	121 710

5. Charges par fonction et par objets

Fonction	Salaires et avantages sociaux	Biens et services	Intérêts sur dette	Amortissement	2018 Réel	2017 Réel
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Gouvernance	-	269 330	-	-	269 330	310 449
Administration	1 967 862	187 549	-	-	2 155 411	2 328 903
Enseignement	20 026 934	2 914 915	-	601 292	23 543 141	22 269 267
Opération et entretien	1 664 616	2 917 391	-	2 003 992	6 585 999	6 109 329
Transport	202 974	4 102 831	-	120 734	4 426 539	4 369 362
Frais de scolarité et frais afférents	-	406 586	-	-	406 586	361 352
Fonds générés par les écoles	-	598 232	-	-	598 232	705 725
Services complémentaires	826 668	216 762	-	-	1 043 430	1 116 822
Services externes	93 662	-	-	-	93 662	317 949
Autres	-	13 255	4 916	-	18 171	38 608
Total	24 782 716	11 626 851	4 916	2 726 018	39 140 501	37 927 766

6. Avantages sociaux futurs

Le Conseil fournit certains avantages sociaux postérieurs à l'emploi, les absences rémunérées et les prestations de cessation d'emploi à ses employés. Ces avantages incluent les congés de maladie qui s'accumulent mais qui ne s'acquittent pas, les allocations de retraite et les vacances courues. Les obligations liées à ces prestations sont déterminées par le biais d'hypothèses actuarielles en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service en se servant des meilleures prévisions établies par la direction pour le taux prévu d'actualisation, d'inflation, d'augmentation salariale, de cessation d'emploi, de retraite et de mortalité. Les obligations sont comptabilisées en actualisant les versements futurs au prorata des services et sont présentées au poste « Avantages sociaux futurs » à l'état de la situation financière. Morneau Shepell Ltd, une firme d'actuaire, a effectué une évaluation actuarielle le 31 mars 2018 et a estimé le passif pour les avantages sociaux futurs au 31 août 2018.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2018

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Les détails des avantages sociaux futurs sont comme suit :

	2018	2017
Hypothèses à long terme utilisées:		
Taux d'actualisation	3,00%	2,69%
Taux d'inflation et de productivité (excluant le mérite et les promotions)		
- Personnel enseignant	2,50%	2,50%
- Personnel non-enseignant	3,00%	3,00%
Durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés	14 ans	14 ans

Avantages sociaux futurs	2018	2017
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	606 200	629 900
Charge constituée au titre des prestations constituées au cours de l'exercice	61 900	70 500
Charge d'intérêts	17 400	14 400
Prestations versées	(43 800)	(30 200)
Gains actuariels	(161 500)	(78 400)
Obligation pour les avantages sociaux futurs, fin de l'exercice	480 200	606 200
Gains (pertes) actuariels non amortis	145 200	(19 300)
Avantages sociaux futurs	625 400	586 900
Charge pour les avantages sociaux futurs	2018	2017
	\$	\$
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	61 900	70 500
Amortissement des pertes actuarielles nettes	3 000	8 600
Coût des avantages sociaux futurs	64 900	79 100
Charge d'intérêts sur les avantages sociaux futurs non financés	17 400	14 400
Charge totale des avantages sociaux futurs	82 300	93 500

7. Régimes de retraite

Les informations au sujet des régimes de retraite à prestations déterminées multientreprises sont comme suit:

a) " Saskatchewan Teachers' Retirement Plan (STRP) " et " Saskatchewan Teachers' Superannuation Plan (STSP) "

Les STRP et STSP offrent des prestations de retraite selon l'ancienneté et les gains donnant droit à la pension.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2018

7. Régimes de retraite (suite)

Les STRP et STSP sont financés par les versements des employés membres qui participent et le gouvernement de la Saskatchewan. L'obligation du Conseil envers les STRP et STSP est limitée à retenir et verser les cotisations des employés aux taux fixés par les régimes. Par conséquent, ces états financiers n'incluent aucune charge de cotisation pour ces régimes. L'actif ou le passif net au titre des régimes de retraite ne sont pas inscrits dans ces états financiers puisque la responsabilité ultime pour les prestations de retraite demeure celle du " Saskatchewan Teachers' Federation " pour le STRP et celle du gouvernement de la Saskatchewan pour le STSP.

Les détails des contributions à ces régimes pour les employés du Conseil sont comme suit :

	2018			2017
	STRP	STSP	TOTAL	TOTAL
Nombre d'employés actifs du Conseil	247	3	250	249
Taux de cotisation des employés (pourcentage du salaire)	9,50% - 13,50%	6,05% - 7,85%	6,05% - 13,50%	6,05% - 13,50%
Contribution des employés pour l'exercice	1 795 354	8 967	1 804 321	1 703 326

b) " Municipal Employees' Pension Plan (MEPP) "

Le MEPP offre des prestations de retraite selon l'ancienneté et les gains donnant droit à la pension.

Le MEPP est financé par les versements des employeurs et des employés aux taux fixés par le " Municipal Employees' Pension Commission ".

Une évaluation actuarielle est préparée à chaque trois ans afin d'évaluer la situation financière du régime et la suffisance du financement du régime. Le déficit déterminé par une évaluation actuarielle, s'il y a lieu, est la responsabilité des employeurs et employés qui participent au régime et pourrait affecter les taux des cotisations futures et /ou les bénéfices.

Les versements au MEPP par les employeurs qui participent au régime ne sont pas comptabilisés dans des comptes distincts ou affectés afin d'offrir les bénéfices aux employés d'un employeur spécifique. Les employeurs ne peuvent pas identifier leur part des actifs et passifs respectifs, et l'actif ou le passif net au titre du régime de retraite n'est pas constaté dans ces états financiers. Le régime est comptabilisé comme un régime à cotisations déterminées et les cotisations de la part du Conseil sont portées aux charges lorsqu'elles sont dues.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2018

7. Régimes de retraite (suite)

Les détails du MEPP sont comme suit :

	2018	2017
Nombre d'employés actifs	163	185
Taux de cotisation des employés (pourcentage du salaire)	8,15 - 9,00%	8,15%
Taux de cotisation du Conseil (pourcentage du salaire)	8,15 - 9,00%	8,15%
Contributions des employés pour l'exercice	436,991	489,695
Contributions du Conseil pour l'exercice	436,991	489,695
Date de l'extrapolation actuarielle	(31 décembre 2017)	(31 décembre 2016)
	\$	\$
Actifs du régime	2,469,995,000	2,323,947,000
Passifs du régime	2,015,818,000	1,979,463,000
Surplus du régime	454,177,000	344,484,000

8. Débiteurs

Tous les débiteurs présentés à l'état de la situation financière sont nets de la provision pour moins-value. Les détails des débiteurs et provisions sont comme suit:

	2018			2017		
	Débiteurs	Provision moins-value	Net de la provision	Débiteurs	Provision moins-value	Net de la provision
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert provinciaux	1 556 063	-	1 556 063	564 971	-	564 971
Autres débiteurs	518 839	8 000	510 839	283 917	8 700	275 217
Total des débiteurs	2 074 902	8 000	2 066 902	848 888	8 700	840 188

9. Crédoiteurs et charges à payer

Les détails des crédoiteurs et charges à payer sont comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Salaires courus et avantages sociaux	21 788	139 809
Fournisseurs	1 835 136	2 859 370
Autres charges à payer	478 032	136 447
Total des crédoiteurs et charges à payer	2 334 956	3 135 626

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2018

10. Dette à long terme

Les détails de la dette sont comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Emprunt, 4,06%, échéant en février 2018, remboursable par versements mensuels de 9 646 \$ incluant les intérêts, garanti par des autobus scolaires	-	57 151
Emprunt, 4,35%, échéant en avril 2019, remboursable par versements mensuels de 7 461 \$ incluant les intérêts	57 747	142 920
Total de la dette à long terme	57 747	200 071

Les versements de capital requis au cours du prochain exercice sont comme suit :

	Emprunts pour immobilisations corporelles	Total
	\$	\$
2019	57 747	57 747
Total	57 747	57 747

Les versements de capital et d'intérêts effectués au cours de l'exercice furent comme suit :

	Emprunts pour immobilisations corporelles		
		2018	2017
	\$	\$	\$
Capital	142 324	142 324	401 147
Intérêts	4 916	4 916	15 941
Total	147 240	147 240	417 088

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2018

11. Revenus reportés

Les détails des revenus reportés sont comme suit :

	Solde au 31 août 2017	Additions au cours de l'exercice	Revenus constatés au cours de l'exercice	Solde au 31 août 2018
	\$	\$	\$	\$
Projets capitaux				
Paiements de transfert fédéraux	1 651	-	891	760
Total des revenus reportés reliés aux projets capitaux	1 651	-	891	760
Autres revenus reportés				
Don Haïti	14 043	-	-	14 043
Total des autres revenus reportés	14 043	-	-	14 043
Total des revenus reportés	15 694	-	891	14 803

12. Services complémentaires

Les services complémentaires représentent les services et programmes dont le principal objectif est autre que le soutien ou l'apprentissage de la maternelle à la 12^e année (M à 12), mais qui permet d'améliorer la capacité de livrer son curriculum ou ses programmes d'apprentissage pour M à 12.

Voici un sommaire des revenus et charges des programmes de services complémentaires offerts par le Conseil :

Sommaire des revenus et charges des services complémentaires par programme	Programme Pré-M	Autres programmes	2018	2017
	\$	\$	\$	\$
Revenus				
Frais et autres revenus	141 833	77 119	218 952	43 536
Total des revenus	141 833	77 119	218 952	43 536
Charges				
Salaires et avantages sociaux	826 668	-	826 668	853 574
Soutien à l'apprentissage (auxiliaires)	3 041	-	3 041	1 343
Fournitures et services	2 000	2 410	4 410	58
Meubles et équipements non capitalisables	(800)	-	(800)	-
Opération des bâtiments	-	44 899	44 899	67 072
Communications	-	639	639	191
Déplacements	-	5 020	5 020	6 615
Perfectionnement professionnel (charges autres que salaires)	2 079	10 084	12 163	18 006
Charges reliées aux étudiants	-	131 742	131 742	81 804
Services contractuels pour le transport et allocations	-	15 648	15 648	88 159
Total des charges	832 988	210 442	1 043 430	1 116 822
Insuffisance des revenus sur les charges	(691 155)	(133 323)	(824 478)	(1 073 286)

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2018

12. Services complémentaires (suite)

L'objectif et la nature de chacun des services complémentaires se décrivent comme suit :

Le programme prématernelle (Pré-M) est une initiative du secteur de la petite enfance. Ce programme vise à préparer les habiletés linguistiques des enfants qui fréquenteront nos écoles fransaskoises.

Les autres programmes incluent l'animation culturelle et le pensionnat. L'animation culturelle vise à responsabiliser les élèves fransaskois. Ce secteur du Conseil permet aussi de les assister avec le développement de leur identité, leur langage et leur culture, le tout faisant partie intégrante du triple mandat du Conseil. Le pensionnat de l'École secondaire Collège Mathieu est le seul dans le milieu francophone dans l'Ouest canadien. Il permet à des élèves de fréquenter une école francophone lorsqu'il n'y en a pas à une distance raisonnable de leur domicile.

13. Services externes

Les services externes représentent les services et les programmes qui ne contribuent pas à l'apprentissage ni au support à l'apprentissage et ne sont pas inclus dans les services complémentaires. Ces services n'ont pas de lien direct avec les programmes M à 12 du Conseil et ne permettent pas directement d'améliorer sa capacité de livrer sa programmation M à 12.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2018

13. Services externes (suite)

Voici un sommaire des revenus et charges des programmes de services externes offerts par le Conseil:

Sommaire des revenus et charges des services externes par programme	Autres programmes	2018	2017
	\$	\$	\$
Revenus			
Frais et autres	93 848	93 848	294 871
Total des revenus	93 848	93 848	294 871
Charges			
Salaires et avantages sociaux	93 662	93 662	315 687
Opération des bâtiments	-	-	2 262
Total des charges	93 662	93 662	317 949
Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges	186	186	(23 078)

L'objectif et la nature de chacun des services externes se décrivent comme suit :

Les services externes comprennent les prêts de service d'employés au Ministère de l'éducation de la Saskatchewan et à l'Université de Régina.

14. Excédent accumulé

L'excédent accumulé se compose des actifs financiers et non financiers moins les passifs du Conseil. Le solde représente les excédents accumulés découlant du fonctionnement du Conseil et des fonds générés par les écoles.

Certaines composantes de l'excédent accumulé, conformément à l'approbation du Ministère de l'éducation, ont été affectées à des fins spécifiques telles que les fonds générés par les écoles et les réserves. Les montants affectés sont inclus dans l'excédent accumulé à l'état de la situation financière. Le Conseil ne maintient pas de comptes bancaires séparés sauf pour les fonds générés par les écoles.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2018

14. Excédent accumulé (suite)

Les détails de l'excédent accumulé sont comme suit:

	2017	Additions au cours de l'exercice	Réductions au cours de l'exercice	2018
	\$	\$	\$	\$
Investi dans les immobilisations corporelles				
Valeur comptable nette des immobilisations corporelles	58 248 026	1 477 538	2 726 018	56 999 546
Moins: Dette sur les immobilisations corporelles	200 071	-	142 324	57 747
	58 047 955	1 477 538	2 583 694	56 941 799
Entretien préventif et améliorations	831 621	752 805	1 263 323	321 103
Fond d'urgence	238 526	1 034 362	992 473	280 415
Affecté à l'interne				
Immobilisations corporelles				
Montant à être financé dans le futur	-	-	255 989	(255 989)
Paiement de transfert constaté d'avance	113 978	-	-	113 978
	113 978	-	255 989	(142 011)
Fonctionnement				
Paiement de transfert pour remboursement de la dette - reçu d'avance	736	-	455	281
	736	-	455	281
Autres				
Fonds générés par les écoles	292 176	576 243	598 232	270 187
Surplus assignés aux conseils d'écoles - Beau Soleil	15 202	-	-	15 202
Surplus assignés aux conseils d'écoles - Notre-Dame-des-Vertus	45 451	-	-	45 451
Réserves	67 435	-	-	67 435
	420 264	576 243	598 232	398 275
Non affecté	-	10 706	-	10 706
Total de l'excédent accumulé à la fin de l'exercice	59 653 080	3 851 654	5 694 166	57 810 568

L'objectif et la nature de chacun des excédents affectés se décrivent comme suit :

Entretien préventif et améliorations représentent des paiements de transfert du Ministère pour financer le plan de 3 ans d'entretien des immobilisations corporelles. Les montants non utilisés à la fin d'exercice doivent être désignés pour les projets d'entretien futurs.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2018

14. Excédent accumulé (suite)

Fonds d'urgence représente des paiements de transfert du Ministère pour financer les projets urgents d'entretien des immobilisations corporelles. Les montants non utilisés à la fin d'exercice doivent être désignés pour les projets d'entretien futurs.

Paiement de transfert constaté d'avance représente la différence entre le paiement de transfert autorisé et les montants utilisés pour les projets en question.

Paiement de transfert pour remboursement de la dette représente les sommes pour lesquelles le Ministère s'est engagé à rembourser au Conseil pour le remboursement de la dette à long terme.

Fonds générés par les écoles représentent les surplus que les écoles ont accumulés sur les collectes de fonds et les activités parascolaires.

Fonds de bourses d'études représente une affectation par le Conseil pour l'attribution de bourses d'études à des étudiants.

Surplus assignés aux conseils d'écoles représentent des sommes mises de côté dans le passé qui peuvent être utilisées avec l'approbation du conseil d'école pour des fins spécifiques.

Réserves représentent des sommes mises de côté par le Conseil pour combler les imprévus ou pour des dépenses spécifiques dans le futur.

15. Prévisions budgétaires

Les prévisions budgétaires présentées dans les états financiers ont été approuvées par le Conseil le 31 mai 2017 et par le Ministère de l'Éducation le 28 août 2017.

16. Apparentés

Ces états financiers incluent des transactions avec des apparentés. Le Conseil est apparenté avec tous les ministères, agences, conseils, conseils scolaires, autorités sanitaires de la Saskatchewan, collèges et sociétés de la Couronne sous le contrôle du gouvernement de la Saskatchewan. Le Conseil est aussi lié à son personnel clé de la direction, les membres de la famille proche de son personnel clé de direction ainsi que les entités contrôlées par ou sous le contrôle partagé de l'un de ces personnes.

Opérations entre apparentés

Ces opérations entre apparentés ont eu lieu et ont été réglées dans le cours normal des activités.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2018

16. Apparentés (suite)*Opérations entre apparentés (suite)*

	2018	2017
	\$	\$
Revenus		
Ministère de l'éducation de la Saskatchewan	33 624 163	34 479 616
Saskatchewan Government Insurance	-	43 536
	33 624 163	34 523 152
Charges		
Saskatchewan Power Corporation	510 684	507 028
SaskEnergy Incorporated	263 619	238 313
Saskatchewan Government Insurance	17 792	18 164
Saskatchewan Telecommunications Holding Corporation	119 447	117 738
Workers' Compensation Board (Saskatchewan)	53 176	116 994
The Board of Education for the Regina Roman Catholic Separate School Division	32 000	-
Queen's Printer Revolving Fund	-	83
Living Sky School Division No. 202	13 939	16 771
	1 010 657	1 015 091
Débiteurs		
Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan	1 556 063	564 971
Saskatchewan Finance	25	-
Saskatchewan Government Insurance	52 500	50 989
	1 608 588	615 960
Frais payés d'avance		
Saskatchewan Government Insurance	1 053	3 048
	1 053	3 048
Créditeurs et charges à payer		
Saskatchewan Power Corporation	30 149	39 861
SaskEnergy Incorporated	16 136	14 172
Saskatchewan Finance	-	1 134
Saskatchewan Telecommunications Holding Corporation	12 157	2 676
The Board of Education for the Regina Roman Catholic Separate School Division	32 000	-
Workers' Compensation Board (Saskatchewan)	1 082	17 682
	91 524	75 525

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2018

16. Apparentés (suite)

Une portion des paiements de transferts reçus du Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan est dédiée au remboursement du capital et des intérêts de certains emprunts du Conseil.

17. Obligations contractuelles et engagements

Les obligations contractuelles et les engagements importants du Conseil sont comme suit :

- Les contrats de location-exploitation sont comme suit :

	Location-exploitation			
	Bureaux, Écoles	Transports	Autres	Total exploitation
	\$	\$	\$	\$
Paiements minimums exigibles				
2019	162 484	3 479 217	9 762	3 651 463
2020	135 300	981 318	2 440	1 119 058
2021	115 600	1 017 378	-	1 132 978
Obligations liées aux locations	413 384	5 477 913	12 202	5 903 499

18. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie*Opérations sans effet sur la trésorerie*

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises pour un coût total de 1 477 538 \$ (2 175 188 \$ en 2017), dont 769 191 \$ (1 344 958 \$ en 2017) ont été payés après la fin de l'exercice et 708 347 \$ (830 230 \$ en 2017) ont été payés au cours de l'exercice.

19. La gestion des risques

Le Conseil est exposé à des risques financiers reliés à ses actifs et passifs financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit, risque de liquidité et le risque de marché constitué du risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque du Conseil lié au non-paiement éventuel des comptes débiteurs. Le risque de crédit lié aux créances du Conseil du gouvernement provincial, du gouvernement fédéral et leurs organismes est considéré comme minime. Pour les autres débiteurs, le Conseil a adopté des politiques de crédit qui comprennent l'examen régulier des limites de crédit de ses clients afin de réduire son risque de crédit et une surveillance étroite des comptes en souffrance.

Le Conseil n'a pas d'exposition importante liée à un client particulier. La direction analyse les débiteurs individuellement afin de déterminer si une provision pour moins-value est nécessaire afin de refléter les risques de recouvrement.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2018

19. La gestion des risques (suite)

L'âge des paiements de transfert et autres comptes débiteurs au 31 août 2018 qui rencontrent la définition d'un instrument financier sont :

	31 août 2018				
	Total	Courant	31-60 jours	61-90 jours	90 jours et plus
	\$	\$	\$	\$	\$
Paiements de transfert	1 556 063	-	-	-	1 556 063
Autres débiteurs	323 059	68 809	1 823	-	252 427
Débiteurs bruts	1 879 122	68 809	1 823	-	1 808 490
Provision pour moins-value	8 000	-	-	-	8 000
Débiteurs nets	1 871 122	68 809	1 823	-	1 800 490

Les montants à recevoir liés à la TPS ne s'appliquent pas au risque de crédit, car ils ne répondent pas à la définition d'un instrument financier.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à leur échéance. Le Conseil gère le risque de liquidité en surveillant le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers du Conseil :

	31 août 2018				
	Total	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
	\$	\$	\$	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	2 334 956	2 334 956	-	-	-
Dette à long terme	57 747	43 913	13 834	-	-
Total	2 392 703	2 378 869	13 834	-	-

Risque de marché

Le Conseil est exposé aux risques de marché par rapport aux taux d'intérêts, comme suit :

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt du Conseil concerne les placements de portefeuille.

Le Conseil a également une marge de crédit d'un montant autorisé de 5 800 000 \$ avec intérêts, au taux préférentiel plus 1%. Les variations de taux préférentiel de la banque peuvent causer des fluctuations des versements d'intérêt et des flux de trésorerie. Le solde au 31 août 2018 est nul (nul en 2017).

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Notes aux états financiers
31 août 2018

19. La gestion des risques (suite)

Le Conseil minimise ces risques par la gestion des flux de trésorerie pour réduire au minimum l'utilisation de sa marge de crédit et par la gestion de son risque de taux d'intérêt sur la dette à long terme grâce à l'utilisation majoritaire des termes à taux fixe de sa dette à long terme.

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe A: Détails supplémentaires des revenus
de l'exercice clos le 31 août 2018

	2018 Budget	2018 Réal	2017 Réal
	\$	\$	\$
Paiements de transfert			
Paiements de transfert pour le fonctionnement			
Ministère de l'éducation			
Fonctionnement	32 254 196	31 865 033	33 086 227
Autres transferts	-	8 000	56 387
Total des paiements de transfert du Ministère	32 254 196	31 873 033	33 142 614
Paiements de transfert fédéraux	2 401 444	2 203 310	2 205 347
Autres paiements de transfert	-	164 241	186 724
Total des paiements de transfert pour le fonctionnement	34 655 640	34 240 584	35 534 685
Paiements de transfert pour les immobilisations corporelles			
Ministère de l'éducation	704 275	1 743 897	1 127 913
Total des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles	704 275	1 743 897	1 127 913
Total des paiements de transfert	35 359 915	35 984 481	36 662 598
Frais de scolarité et frais afférents			
Frais de fonctionnement			
Frais de scolarité			
Commission scolaires	53 256	18 304	54 024
Particuliers et autres	20 800	200	11 000
Total des frais de scolarité et frais afférents	74 056	18 504	65 024
Fonds générés par les écoles			
Frais pour activités hors curriculum			
Levées de fonds	593 767	576 243	707 844
Total des fonds générés par les écoles	593 767	576 243	707 844
Revenus de services complémentaires			
Frais et autres revenus			
Frais de scolarité et autres revenus	-	141 833	43 536
Autres revenus	-	77 119	-
Total des revenus de services complémentaires	-	218 952	43 536

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe A: Détails supplémentaires des revenus
de l'exercice clos le 31 août 2018

	2018	2018	2017
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Revenus de services externes			
Frais et autres revenus			
Autres revenus	93 860	93 848	294 871
Total des revenus de services externes	93 860	93 848	294 871
Autres revenus			
Autres	288 365	243 755	331 455
Ventes et locations	74 250	102 641	120 059
Placements	-	25 140	18 476
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	-	34 425	11 900
Total des autres revenus	362 615	405 961	481 890
Total des revenus pour l'exercice	36 484 213	37 297 989	38 255 763

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe B: Informations supplémentaires pour les charges
de l'exercice clos le 31 août 2018

	2018 Budget	2018 Réel	2017 Réel
	\$	\$	\$
Gouvernance			
Charges des membres du Conseil	139 650	170 099	150 465
Conférences pour les membres du Conseil	6 750	29 481	32 351
Conseils d'école	23 232	29 666	40 146
Conférences pour les conseils d'école	-	2 614	1 529
Élections	5 000	37 470	85 047
Autres	8 500	-	911
Total des charges pour la gouvernance	183 132	269 330	310 449
Administration			
Salaires	1 713 816	1 730 237	1 894 723
Avantages sociaux	276 930	237 625	259 589
Fournitures et services	221 320	148 234	131 223
Meubles et équipements non capitalisables	6 321	2 405	2 184
Opération des bâtiments	-	6 490	5 166
Communications	20 000	16 785	11 711
Déplacements	15 000	2 563	7 520
Perfectionnement professionnel	20 000	11 072	16 787
Total des charges d'administration	2 273 387	2 155 411	2 328 903
Enseignement			
Salaires pour les enseignants	14 898 075	15 364 800	14 034 989
Avantages sociaux pour les enseignants	720 751	791 566	799 266
Salaires pour le personnel de soutien	3 475 104	3 227 849	3 133 924
Avantages sociaux pour le personnel de soutien	965 800	642 719	634 505
Soutien à l'apprentissage	596 360	359 462	406 671
Fournitures et services	815 473	1 751 499	1 830 271
Meubles et équipements non capitalisables	101 838	78 669	131 467
Communications	155 500	135 415	137 729
Déplacements	370 950	302 329	348 616
Perfectionnement professionnel	462 773	213 714	244 373
Charges reliés aux étudiants	-	73 827	78 990
Amortissement des immobilisations corporelles	447 310	601 292	488 466
Total des charges d'enseignement	23 009 934	23 543 141	22 269 267

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe B: Informations supplémentaires pour les charges
de l'exercice clos le 31 août 2018

	2018 Budget	2018 Réel	2017 Réel
	\$	\$	\$
Opérations et entretien			
Salaires	1 436 638	1 281 054	1 571 483
Avantages sociaux	277 959	383 562	304 161
Fournitures et services	43 914	529 818	130 376
Meubles et équipements non capitalisables	104 842	41 444	41 799
Opération des bâtiments	3 020 146	2 323 262	2 090 351
Communications	2 565	3 268	2 758
Déplacements	5 361	16 043	4 597
Perfectionnement professionnel	2 032	3 556	1 185
Amortissement des immobilisations corporelles	1 897 949	2 003 992	1 962 619
Total des charges d'opérations et entretien	6 791 406	6 585 999	6 109 329
Transport			
Salaires	181 042	165 618	259 506
Avantages sociaux	53 576	37 356	48 851
Fournitures et services	94 000	94 535	84 843
Meubles et équipements non capitalisables	106 784	91 686	107 994
Opération des bâtiments	10 000	7 601	12 944
Communications	5 000	1 398	3 091
Déplacements	5 000	8 020	5 281
Professional Development	5 000	-	-
Services contractuels pour le transport	3 906 927	3 899 591	3 724 162
Amortissement des immobilisations corporelles	119 346	120 734	122 690
Total des charges de transport	4 486 675	4 426 539	4 369 362
Frais de scolarité et frais afférents			
Frais de scolarité	177 520	381 775	349 779
Frais de transport	-	24 811	11 573
Total des charges pour les frais de scolarité et frais afférents	177 520	406 586	361 352
Fonds générés par les écoles			
Charges pour les fonds générés par les écoles	558 689	598 232	705 725
Total des charges pour les fonds générés par les écoles	558 689	598 232	705 725

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe B: Informations supplémentaires pour les charges
de l'exercice clos le 31 août 2018

	2018 Budget	2018 Réel	2017 Réel
	\$	\$	\$
Services complémentaires			
Salaires et avantages sociaux - Administration	86 744	86 475	160 989
Salaires et avantages sociaux - Enseignants	-	140	-
Salaires et avantages sociaux - Personnel de soutien.	714 744	740 053	692 585
Soutien à l'apprentissage	-	3 041	1 343
Fournitures et services	100 500	4 410	58
Meubles et équipements non capitalisables	-	(800)	-
Opération des bâtiments	-	44 899	67 072
Communications	10 500	639	191
Déplacements	28 647	5 020	6 615
Perfectionnement professionnel (charges autres que salaires)	27 000	12 163	18 006
Charges reliées aux étudiants	92 250	131 742	81 804
Services contractuels pour le transport et allocations	93 000	15 648	88 159
Total des charges pour les services complémentaires	1 153 385	1 043 430	1 116 822
Services externes			
Salaires et avantages sociaux - Enseignants	93 858	93 662	315 687
Opération des bâtiments	-	-	2 262
Total des charges pour les services externes	93 858	93 662	317 949
Autres			
Intérêts et frais bancaires	30 000	13 255	5 793
Intérêts sur les débetures	20 000	-	-
Intérêts sur autres emprunts pour immobilisations corporelles et dette			
Installations scolaires	-	-	8 380
Autres	-	4 916	7 561
Total intérêts et frais bancaires	50 000	18 171	21 734
Créances douteuses	-	-	16 874
Total des autres charges	50 000	18 171	38 608
Total des charges pour l'exercice	38 777 986	39 140 501	37 927 766

Conseil des écoles fransaskoises No. 310

Annexe C: Détails supplémentaires pour les immobilisations corporelles
de l'exercice clos le 31 août 2018

	Terrains	Améliorations aux terrains	Bâtiments	Bâtiments temporaires	Autobus scolaires	Autres véhicules	Meubles et équipements	Equipement informatiques et audiovisuels	Logiciels	2018	2017
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles - au coût											
Solde au 1er septembre	747 580	1 462 789	69 368 451	11 795 548	1 609 363	48 826	3 715 549	3 715 201	87 629	92 550 936	90 413 859
Acquisitions	-	-	176 170	744 605	-	38 851	487 701	23 759	6 452	1 477 538	2 175 188
Cessions	-	-	-	(28 514)	-	-	-	(376 350)	-	(404 864)	(38 111)
Solde au 31 août	747 580	1 462 789	69 544 621	12 511 639	1 609 363	87 677	4 203 250	3 362 610	94 081	93 623 610	92 550 936
Immobilisations corporelles - amortissement cumulé											
Solde au 1er septembre	-	1 198 046	24 250 795	2 725 506	922 663	45 560	2 514 350	2 569 502	76 488	34 302 910	31 767 246
Amortissement de l'exercice	-	37 436	1 377 745	588 810	115 532	5 203	238 185	356 071	7 036	2 726 018	2 573 775
Cessions	-	-	-	(28 514)	-	-	-	(376 350)	-	(404 864)	(38 111)
Solde au 31 août	N/A	1 235 482	25 628 540	3 285 802	1 038 195	50 763	2 752 535	2 549 223	83 524	36 624 064	34 302 910
Valeur comptable nette											
Solde au 1er septembre	747 580	264 743	45 117 656	9 070 042	686 700	3 266	1 201 199	1 145 699	11 141	58 248 026	58 646 613
Solde au 31 août	747 580	227 307	43 916 081	9 225 837	571 168	36 914	1 450 715	813 387	10 557	56 999 546	58 248 026
Variation de la valeur comptable nette	-	(37 436)	(1 201 575)	155 795	(115 532)	33 648	249 516	(332 312)	(584)	(1 248 480)	(398 587)
Cessions											
Coût historique	-	-	-	28 514	-	-	-	376 350	-	404 864	38 111
Amortissement cumulé	-	-	-	28 514	-	-	-	376 350	-	404 864	38 111
Coût net	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produit de la cession	-	-	-	-	-	-	-	34 425	-	34 425	11 900
Gain à la cession	-	-	-	-	-	-	-	34 425	-	34 425	11 900
Valeur comptable nette des actifs donnés en garantie pour dette											
	-	-	-	-	377 853	-	-	-	-	377 853	458 559

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe D: Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent
de l'exercice clos le 31 août 2018

	2018	2017
	\$	\$
Éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent		
Amortissement des immobilisations corporelles (annexe C)	2 726 018	2 573 775
Gain à la cession d'immobilisations corporelles (annexe C)	(34 425)	(11 900)
Total des éléments hors trésorerie inclus dans l'excédent de l'exercice	2 691 593	2 561 875

Conseil des écoles fransaskoises No. 310
Annexe E: Variation nette des éléments hors caisse des activités
de fonctionnement sans effet sur la trésorerie
de l'exercice clos le 31 août 2018

	2018	2017
	\$	\$
Variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement		
(Augmentation) diminution des débiteurs	(1 226 714)	227 635
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(224 903)	462 703
Augmentation des avantages sociaux futurs	38 500	63 300
Diminution des revenus reportés	(891)	(2 200 000)
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	(54 362)	50 361
Total de la variation nette des éléments hors caisse des activités de fonctionnement	(1 468 370)	(1 396 001)